

LE DEVOIR

VOL. LXXXVII - N° 248

MONTRÉAL, LE JEUDI 24 OCTOBRE 1996

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Terreur dans les Grands Lacs

La terreur est de retour en Afrique de l'Est, dans la région des Grands Lacs. Pendant que des centaines de milliers de réfugiés terrorisés, originaires surtout du Rwanda et du Burundi, ont repris leur exil vers des destinations incertaines, Kinshasa a encore accusé hier Kigali et Bujumbura de mener des incursions dans les provinces zaïroises du Nord et du Sud-Kivu. Les agences humanitaires ont lancé un cri d'alarme devant les nouveaux mouvements incontrôlés de populations. Nos informations page B 6.

Il ne s'appellent pas Supérieur, Ontario ou Érié, mais Kivu, Tanganyika et Victoria. Ce sont les Grands Lacs d'Afrique, au centre-est du continent noir. Une région bénie des dieux pour ses ressources naturelles, ses paysages majestueux, entre les montagnes du centre et le plateau tanzanien qui mène à l'océan Indien. Mais une région qui menace pourtant de se transformer en un immense Rwanda — version 1994 — avec son cortège de réfugiés par millions, d'enfants affamés, de massacres interethniques.

Le drame qui se profile implique directement cinq ou six pays (dont trois principaux), ainsi que deux ethnies qui s'y sont réparties de façons diverses, au gré des guerres et des exils.

Au sommaire de cette tragédie annoncée: tout d'abord deux minuscules pays, descendus aux enfers depuis trois ou quatre ans.



François Brousseau

Le premier, le Rwanda, a littéralement explosé en 1994. Le second, le Burundi, fait naufrage depuis 1995, d'une façon plus lente mais néanmoins meurtrière: c'est le «génocide au compte-gouttes». Deux pays peuplés de Hutus majoritaires (à 85 %) et de Tutsis minoritaires (à 15 %). Deux pays où ces derniers détiennent aujourd'hui un pouvoir conquis par les armes.

Le génocide du printemps 1994 au Rwanda fut l'un des pires de l'histoire de l'humanité, si on le rapporte à la population nationale: près d'un million de morts pour une population de sept millions. Devant les bruits de bottes au frontières (où les enfants de l'exil tutsi des années 50 planifiaient un retour en force), l'élite hutue au pouvoir avait alors ordonné l'extermination des Tutsis et des «cohabitationnistes» hutus.

Au Burundi — à l'inverse du Rwanda —, les Tutsis sont restés au pouvoir tout au long des années 60, 70 et 80, ne l'abandonnant que pour de courtes périodes, dans les années 90, à des présidents hutus élus — vite assassinés ou déposés. Le coup d'État du 25 juillet 1996 contre le président Sylvestre Ntibunganya est le dernier en date de cette série de putschs tutsis.

Immédiatement à l'ouest de ces deux pays nains loge le Zaïre, géant continental avec ses 45 millions d'habitants. Un pays qui pourrait, avec ses fabuleuses richesses naturelles (notamment minières), générer la prospérité, la paix et la sécurité dans toute la région... mais qui au contraire s'enfoncé dans la division et le naufrage économique, alors que son vieux dictateur Mobutu Sese Seko, victime d'un cancer de la prostate, se fait tranquillement soigner en Suisse.

Ses provinces périphériques que sont le Nord et le Sud-Kivu, attenantes au Rwanda et au Burundi, échappent largement au gouvernement central. Elles sont aujourd'hui emportées dans la tourmente régionale, ce qui alimente la désintégration du géant de l'Afrique centrale.

Cette tragédie a produit au moins deux millions de réfugiés, dont la majorité se sont rendus au Zaïre. Ce sont essentiellement des Hutus, l'ethnie majoritaire chassée du pouvoir en 1994 après la tentative d'extermination des Tutsis. «L'élite» (si l'on peut dire) de ces réfugiés de l'est du Zaïre, ce sont précisément les instigateurs du génocide, qui mûrissent leur revanche et font régner la terreur dans les camps.

Mais il y a aussi un autre acteur dont on mesure mal l'importance, qui apparaît aujourd'hui au Nord et au Sud-Kivu, y mêlant les cartes: une population tutsi qui n'est ni rwandaise ni burundaise, mais qui vit au Zaïre depuis des siècles. Cette population est aujourd'hui accusée par Kinshasa de former des «agents» fomenteurs de troubles, à la solde des gouvernements de Kigali et de Bujumbura.

L'internationalisation du conflit est aujourd'hui patente: ce n'est plus en une simple crise interne au Rwanda et au Burundi; c'est une crise régionale qui implique au moins cinq pays, avec la Tanzanie et l'Ouganda. En incluant aussi le Kenya contigu au lac Victoria, c'est une population de 140 millions d'habitants qui pourrait être touchée, demain, par l'embrasement des Grands Lacs.

L'impuissance de la «communauté internationale» a été patente devant les massacres au Rwanda. Peut-on la blâmer de ne savoir que faire devant cette nouvelle tragédie qui se profile?

Un mot, pour finir, sur la récente tournée africaine de Warren Christopher, le chef de la diplomatie américaine, au cours de laquelle il a proposé la mise sur pied — avec du financement américain mais sans U.S. Boys — d'une force permanente de 10 000 soldats africains, qui aurait pour tâche de venir en aide aux civils en cas de guerres. Une idée froidement reçue par des leaders africains qui se méfient toujours de l'Oncle Sam et de ses gros sabots. Mais qu'ont-ils de mieux à proposer?

MONTRÉAL

Une bonne discussion de taverne, page A 3



POLITIQUE

À la veille de son congrès, le PLC est satisfait, page A 4



CULTURE

Fini «la radio pâté chinois» au FM de la SRC, page B 10

La fiscalité québécoise

Aucun répit avant l'an 2000

La Commission sur la fiscalité propose même de nouveaux prélèvements d'au moins 800 millions

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La Commission sur la fiscalité et le financement des services publics ne recommande aucune baisse d'impôt pour les contribuables comme pour les entreprises du Québec d'ici l'an 2000 et propose au contraire de nouvelles ponctions fiscales ou tarifaires de plusieurs centaines de millions de dollars par année (voir notre tableau synthèse en page A 10).

Parmi les mesures qui retiendront l'attention, la commission propose l'instauration d'une sorte de taxe «temporaire» pour trois ans, désignée sous l'appellation de «contribution de solidarité sociale». Cette contribution universelle devrait rapporter 240 millions par an et servir à financer des projets de création d'emplois, en particulier pour les jeunes. Chaque contribuable devrait verser sa part et son employeur évaluer la mise.

Cette recommandation sera débattue au sommet économique la semaine prochaine. Elle est décriée par les patrons mais bien accueillie par les syndicats. La commission propose entre autres de taxer davantage les biens de luxe (à commencer par les automobiles), de rendre le pourboire obligatoire au taux de 12 % dans la restauration, d'avoir davantage recours à la tarification des services publics (incluant le péage sur les autoroutes). Elle suggère

l'instauration d'une taxe régionale payée par les banlieues pour Montréal et Québec et d'abolir plusieurs crédits d'impôts et exemptions fiscales.

La FTQ évalue à quelque 800 millions par année ces nouvelles ponctions dans le revenu des contribuables québécois.

La commission recommande également de maintenir à son niveau actuel le fardeau

VOIR PAGE A 10: FISCALITÉ

Hommage présidentiel



PHOTO REUTERS

LE PRÉSIDENT CHIRAC, après son passage mouvementé à Jérusalem, s'est rendu hier à Gaza où il a été accueilli par Suha Arafat, l'épouse du leader palestinien. Après le baise-main, le président s'est rendu au Conseil législatif palestinien en empruntant les rues de Gaza où il a reçu une ovation de la population. Nos informations en page B 7.

Le 23 octobre 1956

Le tremblement de terre de Budapest

La Hongrie a commémoré hier dans une relative indifférence le 40^e anniversaire du soulèvement de 1956, réprimé dans le sang par l'Armée rouge, et le président Arpad Gonz a symboliquement remis une «flamme de la liberté» à la jeunesse.

«Notre génération remet cette flamme à la génération future dans l'esprit de la liberté», a déclaré Arpad Gonz aux quelques centaines de personnes, dont beaucoup de vétérans du soulèvement d'octobre 1956, qui s'étaient rassemblées sous une pluie fine à l'extérieur du parlement. «Nous faiblissons, mais vous allez bâtir l'avenir», a-t-il ajouté à l'intention d'étudiants de l'université de Budapest, qui se sont engagés à protéger la flamme. Gonz avait été condamné à la prison à vie après les événements de 1956.

Pourtant, à part ces quelques étudiants et vétérans, peu de Hongrois se sont mobilisés pour commémorer le soulèvement de Budapest, au cours duquel pas moins de 25 000 personnes furent tuées par l'armée soviétique.

Par ailleurs, les événements d'octobre 1956 ont été ressentis comme un véritable tremblement de terre par de nombreux intellectuels occidentaux. La vraie nature du communisme soviétique apparaissait dans une lumière crue. Plusieurs ont alors rompu avec le communisme. Un colloque tenu à l'Institut français de Budapest cette semaine a rappelé la portée considérable de ces événements. En voici le compte rendu.

DOMINIQUE DHOMBRES
LE MONDE

Pour le philosophe Jean-Toussaint Desanti, «des que cette évidence — l'URSS est le pays du socialisme — s'est effondrée, c'est-à-dire pour nous en 1956, tout s'est effondré: ce fut un tremblement de terre».

Son épouse, Dominique Desanti, avait adhéré au parti en 1943 au moment de la bataille de Stalingrad. Elle avait couvert pour les journaux communistes le procès de Nuremberg, puis effectué des reportages dans les «démocraties populaires» qui naissaient à l'est dans les pays occupés par l'Armée rouge. Lors de la grande brouille

entre Moscou et Belgrade, elle avait écrit sur commande une brochure, *Masques et visages de Tito et des siens*, qui faisait de Tito un agent au service des Occidentaux. Elle avait cru à la culpabilité de Laszlo Rajk, ancien ministre communiste hongrois, qui, lors de son procès, en septembre 1949, avait «avoué» avoir travaillé dès 1931 pour la police de l'amiral Horthy, le dictateur fasciste allié à Hitler qui régna sur la Hongrie avant et pendant la Deuxième Guerre mondiale. Rajk fut pendu. Deux mois plus tard, ce fut le tour de Tchaïko

VOIR PAGE A 10: HONGRIE

Enquête sur la SQ

Perreault confie au juge Poitras un mandat très large

SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

Examiner les pratiques de la Sûreté du Québec en matière d'enquêtes criminelles et d'enquêtes internes: voilà l'essentiel du mandat confié hier par le ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault, à l'ex-juge en chef de la Cour supérieure, Lawrence Poitras, qui présidera l'enquête publique sur la SQ.

Un mandat que M. Perreault a voulu le «plus large possible afin de faire toute la lumière dans ce dossier», a-t-il répété hier.

Précisément, le ministre demande à M^e Poitras d'examiner les pratiques de la Sûreté en matière d'enquêtes criminelles dans les cas de crimes majeurs, y compris la gestion et l'encadrement de ce type d'enquête.

Il demande aussi examen des pratiques de la SQ en matière d'enquêtes internes, ce qui comprend la conduite de

VOIR PAGE A 10: PERREAULT

ÉCONOMIE

Du jamais vu dans les taux hypothécaires

On n'avait pas vu cela depuis trente ans. Les taux hypothécaires ont encore évolué à la baisse hier pour atteindre de nouveaux records. Ainsi, l'hypothèque de six mois peut-elle s'obtenir à un taux de 5,2 % tandis que celle de cinq ans affiche un raisonnable 7,2 %.

■ Lire notre reportage, page A 6

Parizeau fait sa rentrée

L'ancien premier ministre s'en prend aux compagnies d'assurances et au ministère des Transports

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

L'ex-premier ministre Jacques Parizeau est de retour en ville. Bien en verve, souriant en coin, il a annoncé sa rentrée «politique» par un texte qu'il réservait au *Devoir* le 30 octobre prochain, au même moment où se tiendra à Montréal le Sommet sur l'économie et l'emploi du gouvernement Bouchard. N'étant plus premier ministre, M. Parizeau a refusé hier de parler de politique et esquiva les questions en anglais, mais il a appuyé sans équivoque un mémoire en faveur des victimes des criminels de la route présenté en commission parlementaire.

Parlant du refus du ministre des Transports, Jacques Brassard, de modifier la loi sur l'assurance-automobile, M. Parizeau a fait une déclaration qui en dit toutefois long sur son «statut» politique. «Ça fait assez longtemps que je suis en politique pour savoir qu'il est difficile de renverser la décision d'un gouvernement.»



Jacques Parizeau

VOIR PAGE A 10: PARIZEAU

MÉTÉO

Montréal	Québec
Pluie cessant le matin, nuageux par la suite.	Pluie intermittente le matin, nuageux par la suite.
Max: 14 Min: 6	Max: 10 Min: 5

INDEX

Agenda..... B 8	Idées..... A 9
Annonces..... B 8	Le monde..... B 6
Avis publics... B 4	Les sports..... A 6
Bourse..... B 2	Montréal..... A 3
Culture..... B 10	Mots croisés... B 4
Économie..... B 2	Politique..... A 4
Éditorial..... A 8	Télévision..... B 9



• LES ACTUALITÉS •

Cancer du sein

Les Québécoises continuent de détenir le record des décès

Trois ans après sa promesse, Québec n'a toujours pas instauré de réseau de dépistage

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Trois ans après la promesse de Québec de créer un réseau de dépistage systématique du cancer du sein pour faciliter un traitement précoce, rien n'est encore en place et le cancer le plus meurtrier chez les femmes continue de faire ses ravages. Depuis cette promesse, le cancer du sein a emporté 3500 femmes et la maladie a été diagnostiquée chez plus de 10 000 Québécoises.

Hier, plusieurs acteurs du milieu de la santé, dont l'Ordre des infirmières et infirmiers au Québec (OIIQ), la Fondation québécoise du cancer et le Réseau pour la santé du sein, ont dénoncé cette situation qui nuit à la pré-

vention et au dépistage efficaces du cancer du sein.

En 1993, Marc-Yvan Côté, alors ministre libéral de la Santé, annonçait la mise en place d'un plan d'action pour instaurer le dépistage systématique du cancer du sein chez les femmes de 50 à 69 ans. Depuis, ce projet se perd dans des dédales administratifs et traîne en longueur.

«Le Québec demeure la seule province où un tel réseau n'existe pas, même si nous avons été les premiers à réclamer le dépistage systématique il y a sept ou huit ans. Si on mettait la même énergie au cancer du sein que celle qu'on met à fermer des hôpitaux, le problème serait vite réglé», a déploré hier le docteur Pierre Audet-Lapointe, président de la fondation et

spécialiste du cancer du sein à l'hôpital Notre-Dame.

Triste championnat

De fait, le portrait québécois du cancer du sein est désastreux. Le taux de mortalité par ce type de cancer y est le plus élevé au Canada. Neuf Québécoises auront le cancer du sein au cours de leur vie et une sur 23 en décèdera. Au Québec, le taux de mortalité, de 36 %, n'a chuté que de 2 % depuis 1992. En Colombie-Britannique, où un réseau de dépistage existe, la proportion de décès a chuté de 27 à 20,6 % au cours de la même période.

Plusieurs études ont démontré que le dépistage systématique, par le moyen de mammographies et d'ex-

ams cliniques, permettrait de réduire de 25 à 30 % le taux de mortalité. «Nous réclamons des centres de dépistage et des mammographies de première qualité», a insisté hier Huguette Martin, porte-parole du Réseau québécois pour la santé du sein. Pour l'instant, les négociations entreprises avec les radiologistes pour fixer la tarification des radiographies de dépistage feraient partie des éléments qui retardent l'instauration du programme.

Aux États-Unis, les lobbys féministes ont forcé le Congrès à décréter des politiques et à voter des budgets pour lutter contre le cancer du sein. Ici, s'étonne le Dr Audet-Lapointe, les mouvements féministes font peu de cas de cette question de santé majeure pour les femmes. Selon Mme Martin, le gouvernement fédéral a dépensé

205 millions pour le sida en 1991, mais seulement 45 millions pour le cancer du sein. «Pourtant, en 1991, 5400 Canadiennes sont mortes d'un cancer du sein, mais seulement 1070 Canadiens sont décédés du sida», note-t-elle.

Les infirmières au front

De son côté, l'Ordre des infirmières a décidé de lancer une vaste campagne dans laquelle les 75 000 infirmières du Québec seront invitées à jouer un rôle clé dans la prévention auprès des femmes.

«Seulement une femme sur quatre fait l'auto-examen de ses seins et 26 % des femmes à risque [de 50 à 69 ans] n'ont jamais subi de mammographie. Nous voulons que les infirmières investissent davantage d'efforts pour prévenir

le cancer, en mettant l'accent sur l'importance de l'auto-examen», a insisté hier Gyslaine Desrosiers, présidente de l'Ordre des infirmières.

Plus de 300 000 petites plaquettes, à suspendre dans la douche, créées grâce à un projet commun de la Fondation québécoise du cancer et de Zene-Pharma, seront distribuées aux infirmières du réseau de la santé, détaillant le moment, la façon et la fréquence à laquelle doit s'effectuer l'auto-examen des seins.

On y explique notamment aux femmes comment effectuer un auto-examen chaque mois, le cinquième jour suivant leurs règles, et surveiller tout changement à la forme, à la couleur et à la texture de la peau pour détecter un cancer du sein.

Pour le 1^{er} anniversaire du référendum

Le chef du Bloc invite les diplomates étrangers

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Absent comme tous les autres élus fédéraux du sommet socioéconomique québécois, le chef bloquiste Michel Gauthier a choisi de souligner le premier anniversaire du référendum sur la souveraineté en compagnie de diplomates étrangers.

Il a lancé à tous les ambassadeurs en poste à Ottawa une invitation à dîner pour le 30 octobre prochain. Trente-quatre missions diplomatiques avaient répondu à l'appel hier, dont certaines des plus importantes chancelleries d'Europe, d'Asie et d'Amérique latine. Plus des deux tiers d'entre elles devraient être représentées par leur ambassadeur.

M. Gauthier veut profiter de cette rencontre organisée en collaboration avec la revue *Diplomate* pour faire le point sur sa vision de la situation, un an après le référendum.

«Je vais insister sur notre grand attachement aux valeurs démocratiques, sur la légitimité de notre projet et sur l'ouverture du Québec sur le Canada et le monde après le référendum», a-t-il confié en entrevue au *Devoir* hier.

Cette démarche correspond, selon lui, à la mission particulière du Bloc, un parti souverainiste présent sur la scène fédérale. Il note que le Parti québécois ne peut pas jouer ce rôle,

du moins pas de la même façon que l'opposition officielle à Ottawa.

«Il s'agit de profiter de la tribune qu'on a ici, à Ottawa, pour faire connaître, au plan international, le projet québécois», insiste-t-il.

Cette tâche lui tient donc à cœur et il ne refuse aucune invitation à rencontrer des diplomates ou des visiteurs de passage. Jusqu'à présent, son message a été reçu avec respect et courtoisie. Il rappelle

qu'il ne cherche à convaincre personne mais à sensibiliser les gouvernements étrangers.

Michel Gauthier ne cache pas non plus qu'il veut contrer les efforts inverses d'Ottawa. «Le gouvernement fédéral essaie par tous les moyens de ramener le mouvement souverainiste aux proportions d'un groupuscule, à l'inté-

rieur du Québec, qui a connu quelques succès électoraux par accident. Il essaie aussi de mettre en doute la qualité de la démarche démocratique que nous utilisons. Ça m'apparaît donc de la première importance, parce que je n'ai aucune confiance dans ce que fait le fédéral, de faire l'autre travail, les gens ayant assez de jugement pour se faire une opinion», précise-t-il.

M. Gauthier dit maintenir des relations plus suivies avec certaines missions diplomatiques. Certains députés bloquistes ont aussi leurs propres contacts.

B R È V E S

Catastrophe aérienne

(AFP) — Au moins 36 personnes ont été tuées et des dizaines d'autres gravement blessées lorsqu'un avion cargo en flammes s'est écrasé sur la ville équatorienne de Manta, détruisant une trentaine de maisons et semant la terreur. Des témoins ont fait état d'une centaine de morts, alors que les sauveteurs continuaient les recherches. Le nombre des morts augmentait au fur et à mesure qu'étaient déblayés les débris des habitations incendiées et détruites. L'avion-cargo américain, qui se rendait à Miami avec trois membres d'équipage à bord, a explosé pour une raison inconnue juste après son décollage de l'aéroport de Manta mardi. L'avion en flammes a rapidement perdu de l'altitude, avant de heurter un immeuble de trois étages, s'écrasant successivement sur trois pâtés de maisons, fracasser le clocher d'une église et se disloquer. Les restes de l'appareil ont alors fait exploser plusieurs réservoirs de combustibles qui ont provoqué un incendie sur six autres pâtés de maisons. Plusieurs heures après l'accident, des dizaines de pompiers luttèrent toujours contre des incendies allumés par les débris de l'avion.

Pad est coûteux, 160 \$, mais il en vaut la chandelle, estime l'ACQ. Il s'agit d'un mini-ordinateur qui propose 35 activités, avec quatre niveaux de difficultés. Comme à chaque année, quelques jeux de mauvais goût ou de piètre qualité sont aussi ressortis du lot. La palme va sans doute à Gooey Louie, de Playtoy, au coût de 20 \$. Le jeu consiste à sortir du nez du bonhomme des languettes de caoutchouc appelées «morves». L'une de ces languettes, lorsque retirée, fait éclater la cervelle.

Atterrissage raté

(PC) — Trois personnes ont été blessées légèrement à la suite de l'écrasement d'un avion à l'atterrissage à Purvignituk, dans le Grand Nord québécois. L'avion, appartenant à la compagnie Propair, est une perte totale. Il y a eu déversement de carburant. L'appareil transportait 13 personnes, deux pilotes, trois policiers et huit Inuits qui avaient séjourné dans un centre de détention d'Amos. Les agents de la Sûreté du Québec accompagnaient les détenus qui devaient comparaître devant la cour itinérante dans leur village. Les blessés sont deux Inuits et un policier.

Voleuses juvéniles

(AP) — Chez les braqueuses de banques, la valeur n'attend pas le nombre des années. Quatre sœurs, âgées de neuf à quatorze ans, se sont emparées du magot d'une agence du Banco de Exterior à Mirando de Ebro, petite ville du nord de l'Espagne. Vers midi lundi, pendant que les trois grandes occupaient les employés en faisant de la monnaie et en posant des questions sur les différents prêts bancaires, la plus jeune s'est glissée vers le coffre, ouvert à cette heure-ci. Elle a dérobé 1,3 million de pesetas, environ 13 000 \$ CAN. Les quatre sœurs n'ont pas été très loin et se trouvaient hier sous les barreaux. Mais la police court toujours après les billets, dissimulés quelque part. Selon un responsable local du ministère de la Justice, cité par l'agence de presse espagnole EFE, les voleuses pourraient faire partie d'un gang auteur de plusieurs

Les jouets à l'épreuve

(PC) — Pour la 21^e année, l'Association des consommateurs du Québec a testé des jouets, 300 cette fois, pour guider les parents, les parrains, les grandes sœurs dans leurs achats. Cette année, l'ACQ décerne sept prix d'excellence et quatre «prix poubelle» en se basant sur 12 critères, sur le jugement des parents et... sur l'intérêt de nombreux enfants qui ont testé ces jeux et jouets. Pour les enfants de 1 1/2 an à 4 ans, l'ACQ a accordé un prix d'excellence au bateau de pêche Playmobil, au coût de 22 \$. Pour les 2 à 5 ans, l'ACQ a retenu une maison Little People, de Fisher Price, à 45 \$. Le jeu de société Taupes et compagnie, au coût de 35 \$, a reçu un sceau d'excellence dans la catégorie des 7 ans et plus. Le Pre Computer Power

Une réalisation couronnée de succès.



OYSTER PERPETUAL
GMT-MASTER II

Elle représentent près d'un siècle de la
créativité et innovation de Rolex.
Le boîtier est entièrement taillé dans
un bloc de platine ou d'or 18 carats et
leur création requiert toute une année
de travail. Les chronomètres



OYSTER PERPETUAL DAY-DATE
CADRAN ET LUNETTE
SERVIS DE BRILLANTS

Day-Date et Lady Datejust sont les
plus prestigieux modèles de la



OYSTER PERPETUAL
LADY-DATEJUST
CADRAN ET LUNETTE
SERVIS DE BRILLANTS

collection Oyster.

ROLEX



OYSTER PERPETUAL
LADY-DATEJUST
CADRAN ET LUNETTE
SERVIS DE BRILLANTS



OYSTER PERPETUAL DAY-DATE

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville
(416) 866-3876

LE DEVOIR

MONTREAL

ROGER ROY

Horloger bijoutier

 935, La Gauchetière Ouest
 Montréal H3B 2M9
 Siège social du CN
 tél. : (514) 861-4489


Projet de schéma d'aménagement

Tollé du côté des banlieues

Le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, est le plus féroce à l'endroit des intentions de Québec

Québec veut freiner l'exode des Montréalais vers les villes environnantes en établissant cet automne un schéma d'aménagement. Le projet fait bondir les villes de banlieue, qui se préparent à livrer bataille.

 KATHLEEN LÉVESQUE
 LE DEVOIR

Les villes de banlieue montrent les dents alors que Québec entend stopper l'étalement urbain pour favoriser Montréal. La colère est si grande autour de la métropole qu'il pourrait y avoir des répercussions sur la participation des banlieues à la consultation gouvernementale du début novembre sur la création d'une commission de développement régional.

D'ici la fin de la session parlementaire, le ministre des Affaires municipales et le ministre d'État à la métropole présenteront un plan conjoint pour réglementer le développement

dans le Montréal métropolitain. Ce schéma d'aménagement, comme le révélait hier *Le Devoir*, pourrait établir des choix clairs pour redensifier Montréal au détriment des municipalités de banlieue.

La réaction des municipalités qui forment la grande région métropolitaine (111 villes et villages) n'a pas tardé. Le maire de Laval et président de la Conférence des maires de la Rive-Nord, Gilles Vaillancourt, est sans doute le plus féroce à l'endroit des intentions de Québec. «*Dans un régime démocratique, le gouvernement ne peut décider au nom des citoyens du lieu où ces derniers pourront établir leur résidence, y vivre, y*

travailler et y élever leur famille. À ma connaissance, les populations qui ont subi pareil diktat ne sont pas sous la gouverne d'un régime démocratique», a déclaré M. Vaillancourt par voie de communiqué.

Le ministre des Affaires municipales Rémy Trudel a tenu hier à donner des précisions quant au cadre d'aménagement à venir. «*Il nous faut maximiser l'utilisation des infrastructures pour lesquelles nous avons payé très cher collectivement au cours des 50 dernières années. On va intensifier l'occupation du territoire et de ses infrastructures pour les rentabiliser, tout en renforçant le tissu urbain*», a affirmé le ministre Trudel.

Le maire de Rosemère et préfet de la MRC Sainte-Thérèse de Blainville, Yvan Deschênes, s'inquiète justement que Québec se montre si peu responsable face à ses propres

décisions passées de favoriser le développement au-delà des frontières de l'île de Montréal. «*À Québec, on fait l'équation que les problèmes de Montréal sont de la responsabilité des banlieues. Nous, on ne voit pas ça d'un très bon œil. Montréal n'est pas compétitif. Montréal n'est pas attractif. Le problème de Montréal relève de Montréal qui ne contrôle pas ses dépenses*», soutient M. Deschênes.

Ce dernier souligne qu'un mouvement de contestation prend forme mais qu'il n'est pas question pour l'instant de boycotter la consultation du ministre Serge Ménard, les 7 et 8 novembre, concernant la création d'une commission de développement de la métropole. Par contre, à la Conférence des maires des villes de banlieue de l'île de Montréal, on ne se montre pas si conciliant. Pour

participer au forum convoqué par le ministère d'État à la métropole, la Conférence, qui représente 28 municipalités sur l'île, pose des conditions.

Ainsi, la Conférence, par la voix de son président et maire de Westmount Peter Trent, exige que Québec réduise les structures gouvernementales sur le territoire métropolitain et qu'il accorde un pacte fiscal pour l'ensemble de la région. Dans ce contexte, le porte-parole de la Conférence, Louis Roy, a indiqué hier que la participation des maires n'était pas acquise.

Gilles Vaillancourt tranche. «*Ce qu'il faut avant tout, c'est revoir les politiques de financement municipal et en améliorer l'équité afin de permettre à toutes les villes de bénéficier des retombées de leur dynamisme et de leur rôle dans l'économie*», dit-il.

EN BREF

Meurtre d'un chauffeur de taxi

PC — Le corps d'un chauffeur de la compagnie Taxi Saint-Jérôme, porté disparu dans la nuit de mardi à hier, a été retrouvé vers 15h hier après-midi, dans son véhicule, à Bellefeuille, près de Saint-Jérôme. C'est un hélicoptère de la Sûreté du Québec (SQ) qui a repéré le véhicule de René Raymond, âgé de 60 ans. Un témoin a déclaré à la police que le chauffeur de taxi aurait été battu par un ou deux hommes alors qu'il se trouvait à Bellefeuille, où il venait de déposer un client. Deux suspects, un mineur et un adulte, étaient interrogés par les policiers hier relativement à cette affaire. Entre-temps, les experts de l'Institut de médecine légale et les policiers de la SQ tentaient de recueillir des preuves sur la scène du crime. Il s'agissait du troisième meurtre d'un chauffeur de taxi dans la région métropolitaine en moins de six ans.

Un policier sous enquête

(Le Devoir) — L'enquête préliminaire d'un policier du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM), Steven Bertrand, a débuté hier au Palais de justice de Montréal. Le policier avait été impliqué dans un accident qui avait fait trois blessés en janvier dernier. Bertrand, qui compte quatre années d'expérience au sein du SPCUM, fait face à des accusations de conduite dangereuse ayant causé des blessures. Steven Bertrand, 26 ans, roulait à bord de son auto-patrouille sur le boulevard des Sources, vers 2h30, le 3 janvier, quand il a heurté un véhicule. Les trois jeunes femmes qui y prenaient place ont été grièvement blessées. Un témoin oculaire de l'accident et la partenaire de Bertrand ont été entendus hier en cour. Le procès est frappé d'une ordonnance de non-publication. Le policier Steven Bertrand est toujours à l'emploi du SPCUM. Il a été assigné à des tâches administratives en attendant la fin de son procès. Il ne conduit donc plus d'auto-patrouille.

Funérailles surveillées

(Le Devoir) — Les policiers étaient très visibles, hier à Verdun, lors des funérailles du numéro 2 des Rock Machine, Renaud Jomphe. Les policiers ont procédé à l'arrestation de deux personnes pour des infractions relatives au Code de la sécurité routière. Il n'y a eu aucun incident. Les policiers avaient au préalable fouillé le salon Urgel Bourgeois et les personnes qui y entraient. Renaud Jomphe a été assassiné la semaine dernière, de même que son compagnon Christian Deschênes, dans un restaurant de la rue Wellington, à Verdun. Un tueur est entré discrètement dans le restaurant Kim Hua, vendredi soir, pour ouvrir le feu sur les deux victimes. Il a ensuite pris la fuite. Un troisième individu, Raymond Lareau, a été blessé lors de la fusillade qui a causé tout un émoi dans l'établissement.

CLSC et centres d'hébergement

Le nombre de plaintes des usagers augmente

Des employés agressifs et des attentes interminables

 ISABELLE PARÉ
 LE DEVOIR

Les problèmes d'accès aux services, de congés précipités de l'hôpital et d'absence de suivi à domicile figurent au premier rang des motifs des 7402 plaintes reçues dans les établissements de santé de la région de Montréal.

C'est du moins ce qui ressort du rapport annuel sur les plaintes des usagers pour l'année 1995-96, rendu public hier par la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.

Pas moins du tiers des plaintes ont trait à des lacunes dans l'accès ou la continuité des services, alors que le second motif de plainte (19 %) pointe le manque de gentillesse et de courtoisie des employés du réseau.

Même si le gros des plaintes (75 %) se rapporte à des faits survenus dans les hôpitaux, des problèmes liés à la «*qualité des relations interpersonnelles*» avec le personnel sont en hausse dans tous les types d'établissements. On parle même de «*ton brusque et arrogant*» et de «*manque d'empathie*» dans le rapport de la Régie.

«*On s'inquiète de la qualité des relations humaines, c'est un problème profond qui existe depuis plusieurs années et qui est lié à la morosité qui prévaut dans le réseau de la santé. On préconise plutôt une approche à long terme pour régler ce type de problèmes*», a défendu hier Louis Côté, responsable des relations avec les citoyens à la Régie.

Dans les hôpitaux, les plaintes tournent autour des délais dans l'obtention de services à l'urgence, d'une chirurgie et des congés précipités, donnés sans que des services à domicile soient accessibles. Dans les centres de soins de longue durée, on

note des problèmes liés à la qualité de la nourriture, la perte et le vol d'objets de résidents, la surmédication et les attitudes brusques du personnel.

Des attentes face aux CLSC

Les plaintes adressées aux CLSC ont pour leur part grimpé de près de 50 %, de même que celles visant les centres d'hébergement et de soins de longue durée pour personnes âgées. La Régie attribue cette situation au fait que les citoyens, informés de la fermeture de plusieurs hôpitaux, s'attendaient dès l'année 1995 à recevoir plus de services dans les CLSC. Plusieurs personnes se plaignent des délais pour obtenir des services à domicile, et d'autres, de l'absence de services médicaux dans les CLSC.

«*L'année 1995 a été une année de décision et l'implantation des services dans le CLSC n'était pas encore amorcée*», affirme Marcel Villeneuve, directeur de la Régie. Pourtant, ce rapport ne couvre même pas les plaintes faites depuis mars 1996, moment charnière où a démarré la réelle transformation du réseau à Montréal avec le début des fermetures d'hôpitaux.

Enfin, la Régie a ciblé un problème spécifique à la clientèle en santé mentale dont les plaintes, liées au manque d'accès à des services, ont doublé depuis l'an dernier. Faute de services, des patients seraient ballotés entre les familles, les organismes communautaires et les établissements de santé.

À la suite de toutes ces plaintes, la Régie affirme que 5000 mesures «*correctives*» ont été prises par les établissements et qu'elle s'apprête à instaurer un système pour mieux superviser les délais et connaître les raisons des attentes dans le réseau.



Reconnus pour ne pas faire dans la dentelle lorsqu'ils commentent la question linguistique, les animateurs rivaux Gilles Proulx et Tommy Schnurmacher ont quand même trouvé par moments le moyen d'en rire, hier, lors d'une émission bilingue présentée par les stations CKAC et CJAD.

Une discussion de taverne pour régler le problème linguistique

 JEAN DION
 LE DEVOIR

Elles se sont parlé, se sont écoutées, mais, de toute évidence, le chemin à parcourir sera encore long avant qu'elles se comprennent et, à plus forte raison, s'entendent. Les deux solitudes linguistiques de Montréal sont disposées à s'échanger des politesses, mais la tentation semble trop forte de se camper, pour le pire et sans le meilleur, dans ses positions.

Bâtir des ponts au-dessus d'eaux troubles — et de bière fraîche — est plus facile à dire qu'à faire, et deux stations de radio, CKAC et CJAD, ont tenté le coup, hier, en présentant conjointement une tribune téléphonique bilingue de trois heures sous le thème «*Parlons-nous ensemble/Let's talk together*». On annonçait rien de moins qu'un événement «*historique*»; il en a résulté un nouvel épisode du dialogue de sourds qui gagne en ampleur depuis le grand frisson du 30 octobre 1995.

La chose se déroulait d'ailleurs à quelques jours du premier anniversaire du grand *love-in* de Montréal, que de multiples Canadiens s'apprêtent, comme en une guérilla permanente, à concélébrer. Elle avait aussi lieu à la taverne Magnan, une institution du quartier Pointe-Saint-Charles, preuve que les discussions propres à ce genre d'établissement, d'ordinaire vite oubliées, peuvent aussi servir en période de mesure des cotes d'écoute.

Pour l'occasion, les deux stations avaient délégué leur artillerie lourde. Dans le coin droit, Gilles Proulx, tribun de la mesure, pourfendeur de la gau-gauche et des fraudeurs de l'aide sociale, prophète de l'extinction de ce «*peuple de bonasses*» acculturés que sont les Québécois — «*on a des problèmes quand Jean-Marc Parent est une idole*» — et qui, tout protecteur de la langue correcte qu'il soit, a quand même déclaré hier que «*c'est évident que nous nous autosuicidons*

[sic]. Dans l'autre coin droit, Tommy Schnurmacher, l'anglo en colère, le chef d'orchestre de la séance de déversement de fiel qui sévit chaque après-midi sur les ondes des opprimés. Au milieu, Avril Benoit, la modérée de CJAD qui n'en croit pas moins que les «*droits humains*» risquent d'être bafoués dans un Québec souverain, raison pour laquelle le reste du Canada n'acceptera jamais de négocier quoi que ce soit.

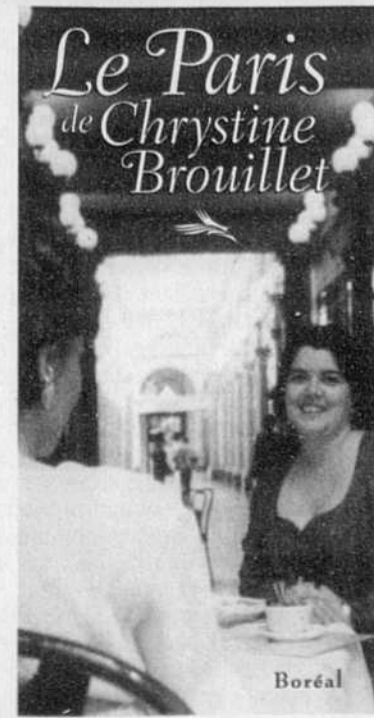
Et parallèlement à cette brochette de choix, le bon peuple qui s'alimente quotidiennement de cette prose et y a eu recours pour qualifier tantôt l'un tantôt l'autre de raciste, de démagogue, d'artisan de la censure, de malhonnête, de menteur et de laveur de cerveau.

Malgré ces quelques pointes d'agressivité, disons-le, le ton d'ensemble fut plutôt sobre, encore loin, comme l'a noté un spectateur, du délire entendu lorsque chacun des clans se retrouve en famille. On notera à cet égard que tous les «*intervenant*» étaient plus ou moins bilingues (anglais souvent approximatif et français souvent malmené, mais l'effort était là), la formule ayant probablement tenu à l'écart les éléments les plus féroces. En outre, l'affrontement qu'on attendait entre Proulx et Schnurmacher n'a guère eu lieu: quelques insultes, mais un recours fréquent à l'humour.

Mais de consensus, point. Les anglos continuent de vivre à l'ombre d'un NON trop mince pour être confortable, ils accusent le mouvement séparatiste d'entretenir la menace et les Québécois de ne pas chercher de véritable solution, ils causent partition. Les francos, en revanche, leur reprochent de se plaindre le ventre plein, de refuser au Québec la reconnaissance de ce qu'il est, une nation, de ne l'aimer qu'à plat ventre. Et il y a les entre-deux, déchirés par leur double allégeance et qui voudraient bien tout garder et parler d'autre chose.

«*Au moins, on se parle*», a déclaré Gilles Proulx en conclusion; «*si Gilles Proulx et Tommy Schnurmacher arrivent à discuter, il y a de l'espoir*», a recherché son vis-à-vis. Est-ce bien certain? On est porté à se le demander, quand ceux qui dirigent le débat sont la voix autoproclamée mais jamais confirmée de la majorité silencieuse, ceux-là mêmes par qui la surdité arrive, la cohorte des vociférateurs.

Le Paris de Chrystine Brouillet



200 pages • 18,50 \$

Un art de vivre à Paris

- Des hôtels douilletts
- Des restaurants hors des sentiers battus
- Des boutiques sympathiques

Si les autres guides sont «*pratiques*», celui-ci est **irremplaçable!**

LE DEVOIR Radio-Canada


RENCONTRE

 3^e secondaire
 Guide d'enseignement
 290 pages, 39,95 \$
 Cahier d'activités
 et de contenu
 184 pages, 11,95 \$
Martial Boucher

Le présent document a été créé afin de vous permettre de mieux utiliser le cahier d'activités et de contenu intitulé: *Rencontre*.

Nous nous sommes efforcés de présenter un document pédagogique d'une grande simplicité qui tient compte de certaines réalités.

À la fin de chaque module, le guide d'enseignement propose un lieu de mémorisation intitulé: **À retenir**. Ces pages sont reproductibles. Si vous le désirez, vous pouvez utiliser ces pages comme évaluation.

LIDEC inc.
 4350, avenue de
 l'Hôtel-de-Ville
 Montréal (Québec)
 H2W 2H5
 Téléphone:
 (514) 843-5991
 Télécopieur:
 (514) 843-5252

LE DEVOIR

POLITIQUE

Réorganisation de la police au Québec

Les policiers municipaux exigent des états généraux!

Pour leurs leaders, l'enquête publique seule ne suffit pas, il faut freiner l'influence de la SQ

La Fédération des policiers municipaux du Québec, qui représente 8000 policiers à travers la province, en redemande. Après s'être réjouie de la tenue d'une enquête publique sur la Sûreté du Québec, voilà qu'elle «exige» du gouvernement Bouchard des états généraux sur la police «pour freiner le rôle et l'influence de la Sûreté».

SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

Comme s'il n'en avait pas suffisamment sur les bras, le ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault, aura bientôt à composer avec la Fédération des policiers municipaux, qui lancera «une offensive» pour combattre son projet de réorganisation policière et réclamer la tenue d'états généraux sur la police. Ce projet, discuté depuis des mois

et qui devrait être déposé à l'Assemblée nationale en décembre, est une vaste réforme du partage des responsabilités entre les divers corps policiers au Québec.

Après une tournée qui l'a conduit aux quatre coins de la province, le ministre, dans la foulée de la loi 145, s'apprete à réorganiser le système policier, notamment en transférant à la Sûreté du Québec plusieurs catégories d'enquêtes actuellement confiées aux policiers municipaux.

«Et ça, on ne l'accepte pas», dit Michel Martin, président de la Fédération, qui craint non seulement des pertes d'emplois mais aussi une «complète banalisation du travail des policiers municipaux, au point d'en faire de simples distributeurs de billets d'infraction».

«Ce n'est pas vrai qu'on va laisser le ministre faire de la SQ la seule police digne de ce nom au Québec. S'il y a trop de monde payé à ne rien faire à la SQ, c'est leur problème, pas le nôtre. Ce n'est pas aux policiers municipaux à leur donner de l'ouvrage.»

Le projet à l'étude au ministère de la Sécurité publique prévoit retirer aux policiers municipaux tous les dossiers d'enquête portant sur les vols qualifiés et les agressions sexuelles à survenir dans des muni-

cipalités de 15 000 habitants et moins. Il prévoit également le transfert à la SQ de toutes les enquêtes rattachées aux homicides et aux tentatives de meurtre dans des villes de moins de 50 000 et de plus de 15 000 personnes.

«Ce transfert viendra saboter le plan de carrière de plusieurs agents qui rêvent d'être enquêteurs», dit M. Martin, mais plus important encore, réduire leur rôle à sa plus simple expression, soit celui de patrouilleur. Pourtant, ce sont nous, les policiers municipaux, qui sommes les plus près des citoyens et, donc, les plus aptes à les servir.»

Malgré plusieurs appels, le ministre Perreault n'était pas disponible, hier, pour commenter les propos de la Fédération. Il doit cepen-

dant rencontrer leurs leaders la semaine prochaine. Ces derniers profiteront alors de l'occasion pour dénoncer un autre élément important de la réforme, soit celui «d'imposer» les services de la SQ à toutes les municipalités de 5000 habitants et moins ne pouvant s'offrir un corps policier en service 24 heures par jour.

Une mesure qui, selon André Nadon, vice-président de la Fédération des policiers municipaux, se traduira par «une augmentation du compte de taxes pour des centaines de milliers de foyers québécois».

La Fédération, qui représente une centaine de policiers dans des municipalités de 5000 habitants ou moins, s'attend en effet à ce que ces villes n'assument «que 30 % du coût réel des services de la Sûreté», laissant aux

autres municipalités du Québec le soin de combler la différence. «C'est le ministre lui-même qui me l'a confirmé.»

Sur ce point, comme sur les autres, la Fédération s'oppose au «renforcement du rôle et de l'influence de la SQ» et exige la tenue d'états généraux sur la police «pour empêcher la désintégration des corps policiers municipaux».

Denis Fiset, porte-parole de la direction de la Sûreté du Québec, s'est de nouveau refusé à commenter les déclarations à «l'emporte-pièce» de la Fédération, jugeant leurs allégations «contraires à l'intérêt public». «Compte tenu du climat actuel, dit-il, j'ose espérer que certains trouveront l'inspiration nécessaire pour élever le niveau du débat. Il en va de la sécurité publique.»

Dossier des petites centrales

Bacon a arraché des sites convoités par Hydro

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le ministre de l'Énergie et des Ressources (MER) a fait pression en 1993 et obtenu d'Hydro-Québec qu'elle cède trois sites au secteur privé à propos desquels «elle a déjà exprimé l'intention de [les] conserver». Il s'agit notamment des Chutes Bourroughs (1600 kW), Corbeau (2000 kW) et des Chutes Bell (4800 kW).

C'est ce que révèle un document émanant de la Direction de l'aménagement du ministère alors dirigé par l'ex-ministre Lise Bacon, qui a poursuivi hier son témoignage devant la commission. Ce document révèle qu'Hydro-Québec avait même identifié «des 1991 un potentiel de quelque 25 MW comme appartenant au patrimoine québécois et [qui] devrait être soustrait du programme» du MER en faveur des petites centrales privées.

Le grand prêtre de la privatisation au MER à cette époque, Ronald Gignac, devait même qualifier dans un document interne le «droit de premier refus» d'Hydro-Québec, inscrit dans la loi, «d'entrave sérieuse au développement du programme gouvernemental» de petites centrales, qui obligerait Hydro-Québec à payer jusqu'à 16 cents du kilowatt dans les coffres des promoteurs à la fin de leur contrat de 20 ans.

La ministre Lise Bacon n'a ni désavoué ni entériné cette philosophie qui se répandait librement dans son propre ministère, même si certains fonctionnaires ont été jusqu'à suggérer qu'on aligne les prix payés aux promoteurs de petites centrales non pas sur les coûts des projets hydro-québécois mais sur les prix payés... aux États-Unis, les plus élevés!

La ministre Bacon participait elle aussi à ce mouvement elle devait notamment, par lettre, demander à Hydro-Québec de diminuer ses exigences de raccordement à l'endroit des projets privés. La preuve devait par ailleurs établir hier qu'elle s'était portée à la défense des plus petits producteurs lorsqu'Hydro-Québec a voulu exiger d'eux qu'ils soutiennent la demande en période de pointe l'hiver. Elle est intervenue pour des promoteurs auprès de la société d'État en qualifiant ses interventions «d'indignes» ou en écrivant qu'elle s'attendait à une «attitude responsable» de la part de fon-

ctionnaires qui avaient mal écouté les promoteurs qui s'adressaient à elle. Mme Bacon a dit qu'elle ne faisait pas alors de pression en faveur de ces promoteurs mais agissait simplement comme «courroie de transmission» de leurs doléances.

Tout au long de son témoignage, l'ancienne ministre, aujourd'hui sénatrice fédérale, a répété n'avoir jamais donné d'ordres à Hydro-Québec mais simplement des «suggestions».

Bacon se défend

Ses exigences sur le raccordement des projets privés? «C'est le paragraphe de la provocation», répond l'impétueuse ministre, qui ira jusqu'à attaquer Hydro-Québec sur la place publique en novembre 1993 lorsque la société d'État confirmera avoir l'intention de mettre en réserve les projets de cogénération en raison des surplus d'électricité qui s'annonçaient.

Mme Bacon s'est tout autant défendue de vouloir en imposer davantage à Hydro-Québec lorsqu'elle avait demandé aux officiers de son ministère de lui préparer une position claire sur la cogénération même si ce programme relevait d'Hydro-Québec et non de son ministère, comme celui des petites centrales. C'était légitime, dit-elle, de vouloir faire preuve de «leadership».

Les commissaires se sont toutefois surpris de constater que l'appel de propositions du programme de production privée n'ait visé que 19 sites publics sur les 69 finalement acceptés.

Les autres, soit 30 projets totalement privés et 22 autres dits «hybrides», pouvaient profiter des conditions d'Hydro-Québec sans la moindre concurrence. Une des conséquences de cette stratégie gouvernementale, a souligné le procureur en chef de la commission, Me Richard Shadley, c'est qu'un promoteur pouvait en prendre un autre de vitesse en mettant rapidement la main sur des terrains ou des droits d'eau. Québec n'avait même pas mis dans le bloc des sites dits publics certains d'entre eux qui appartenaient à des sociétés d'État comme Rexfor (Mont-Laurier) ou la Société des établissements de plein air (Val-Jalbert).

Relance de Montréal

Ménard remet en question la bonne foi de Chrétien

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le ministre d'État à la métropole, Serge Ménard, réagit à la main tendue par le premier ministre Jean Chrétien au Québec en remettant en question sa bonne foi sur la relance de Montréal. Selon lui, M. Chrétien et son gouvernement manquent d'équité envers les Montréalais et les Québécois.

Il a donné plusieurs exemples de ce manque d'équité dans les domaines des finances, de l'énergie, des dépenses fédérales et de la fiscalité. «Qu'il renonce immédiatement à son projet de créer une commission pancanadienne des valeurs mobilières», exige le ministre Ménard. «C'est de compétence provinciale et cela va affaiblir la position financière de Montréal au profit de Toronto. Ça va à l'encontre de l'unanimité des milieux d'affaires québécois dans ce domaine.»

Il critique également les décisions structurantes de Jean Chrétien en matière d'énergie. Le ministre demande au gouvernement fédéral de cesser le transfert des centres de décision de Montréal vers Toronto en matière d'énergie atomique.

«Les sous-contrats pour bâtir des réacteurs Candu à l'étranger, a expliqué le ministre, rapportent le plus de profits et vont déminer graduellement à Toronto. Il n'y a aucune économie à



Serge Ménard

faire en fermant le bureau d'Énergie atomique de Montréal.»

Dans les dépenses fédérales, M. Ménard voudrait aussi voir Montréal bénéficier d'une juste part des contrats en recherche et développement, en dépenses militaires et en immobilisations.

«Nous formons 25 % de la population, nous contribuons à 23 % des recettes du fédéral et ne recevons que 19,7 % des dépenses structurantes d'Ottawa. Si M. Chrétien acceptait le principe d'équité, cela signifierait environ deux milliards de plus par année qui échappent au Québec présentement.»

Enfin, dans le domaine de la fiscalité, le ministre Ménard prétend que l'harmonisation de la TPS serait la mesure la plus immédiate pour relancer l'économie de Montréal et du Québec. Il demande que le Québec soit mis sur le même pied que les provinces maritimes dans ce domaine, ce qui rapporterait, selon lui, 1,9 milliard aux consommateurs québécois.

Constitution

Quant à la question constitutionnelle, Serge Ménard soutient que l'instabilité politique ne dépend pas du Québec mais des gens de l'Ontario, qui veulent voler des projets à Montréal. «Si la majorité des Québécois se considéraient heureux dans la Constitution, dit-il, il n'y aurait pas de possibilité de référendum.» Si on peut parler d'une trêve référendaire, selon le ministre, il faut penser à une période de quatre ans, le temps que le Parti québécois termine son mandat et en commence un autre.

Quant à l'absence du gouvernement fédéral au Sommet sur l'économie et l'emploi de la semaine prochaine, il croit qu'Ottawa viendrait compliquer inutilement la rencontre.

«Nous pouvons parler au fédéral de façon plus efficace à l'extérieur du Sommet, une rencontre qui sera plutôt l'occasion de chercher un consensus sur l'assainissement des finances publiques et sur la façon de régler nos problèmes de compétence, jusqu'à maintenant, provinciales.»

Congrès national du Parti libéral du Canada

Chrétien entend se vanter du bilan de son gouvernement

Les dirigeants du parti sont bien prêts à admettre que certaines promesses n'ont pas été tenues, mais dans l'ensemble ils se montrent très satisfaits

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

L'heure des bilans a sonné, mais personne, au Parti libéral du Canada, ne semble s'en inquiéter. Au contraire, on s'en fait même une gloire et on entend profiter du congrès national, qui débute aujourd'hui à Ottawa, pour s'en vanter.

Depuis quelques semaines, le premier ministre Jean Chrétien répète volontiers qu'une fois au pouvoir, son parti a tenu 80 % des promesses contenues dans le Livre rouge. Il compte en faire la démonstration aujourd'hui en dévoilant, devant ses partisans, le bilan établi par son parti.

Certains groupes et, bien sûr, les partis d'opposition ne l'entendent pas de cette oreille. L'Assemblée des Premières Nations a dénoncé dès hier les prétentions libérales. Trois anciens membres de la commission autochtone du parti, qui ont contribué à l'élaboration du volet autochtone du programme électoral de 1993, accompagnaient le chef Ovide Mercredi.

David Nahwegahbow, Marilyn Buffalo et Russell Diabo ont dit s'être sentis trahis par leur ancienne formation. Selon eux, le gouvernement libéral a renié ses engagements en faveur de l'autonomie gouvernementale au profit d'une approche à la pièce, basée sur des projets-pilotes et la division des leaders autochtones.

Ces critiques n'ont pas réussi à en-

tamer la confiance libérale. Le ministre des Affaires indiennes Ron Irwin les a immédiatement rejetées car il estime que le gouvernement a rempli ses engagements ou est en voie de le faire.

Les dirigeants du parti sont bien prêts à reconnaître que certaines promesses ont été brisées, comme celle d'offrir un financement stable à Radio-Canada ou encore de mettre sur pied un programme national de garderies. Mais dans d'autres cas, ils refusent d'admettre l'évidence.

La TPS est un cas flagrant. Peu importe l'interlocuteur, il range ce sujet dans la liste des dossiers en évolution. Il est vrai que le Livre rouge, contrairement aux déclarations faites par Jean Chrétien et Sheila Copps durant la dernière campagne, ne promettait pas d'éliminer la TPS mais de l'harmoniser avec les taxes provinciales.

Le Livre rouge est truffé de ces engagements vagues et ambigus. Ceci à l'avantage de permettre au parti d'établir une longue liste de promesses remplies ou en voie de l'être et d'afficher une note de passage bien au-delà de la moyenne, le genre de nouvelles qui ravit toujours les délégués à un congrès préélectoral.

Cette évaluation et l'assainissement des finances publiques devraient d'ailleurs former la base du message libéral lors de la prochaine campagne.

Les 2500 délégués ajouteront leur grain de sel en adoptant une série de résolutions qui devraient inspirer le

futur programme du parti. La lecture des propositions démontre que derrière le vernis, certains militants sont inquiétés du sort réservé aux politiques sociales traditionnelles du parti. Ils s'interrogent sur l'équilibre à trouver entre le conservatisme économique endossé par le gouvernement et le libéralisme social du parti.

Plusieurs propositions apparaissent comme autant de rappels à l'ordre pour le gouvernement tant elles insistent sur la nécessité de ne pas réduire le déficit sur le dos des plus démunis ou au détriment du filet social canadien.

D'autres résolutions démontrent plutôt la difficulté d'adaptation de certains libéraux aux nouvelles approches de leur parti. Certains proposent des programmes dispendieux, comme un soutien au revenu. D'autres suggèrent de créer des programmes fédéraux d'appréciation, sans se soucier de la décision d'Ottawa de céder la formation de la main-d'œuvre aux provinces, ou encore d'imposer des normes nationales dans des domaines de compétence provinciale.

Reste le dossier constitutionnel. C'est peut-être celui qui peut réserver le plus de surprises mais c'en est aussi un que la direction du parti surveille de très près. Elle devra toutefois le faire en contentant les deux courants présents au congrès, soit celui en faveur du plan A et l'autre en faveur du plan B.

NOTRE COLLECTION
AUTOMNE-HIVER 1996
EST ARRIVÉE!

Club 402-HOMME

À votre service depuis 15 ans



COSTUMES

importés d'Italie

au prix de gros

100% laine

Coupe exclusive

De 299 \$ à 450 \$

le costume

Du lundi au vendredi

De 9 h 30 à 18 h

Samedi de 10 h à 16 h

Tous les soirs après 18 h

sur rendez-vous seulement

1118, rue Ste-Catherine O.,
Suite 200, Montréal

(514) 861-3636

En récompense d'un
service dépassant
toutes les attentes.

Chaque Rolex qui porte un sceau rouge a passé avec succès de longs et rigoureux tests afin d'obtenir le titre convoité de chronomètre suisse. Cependant, c'est une réussite facile pour une montre qui a déjà passé le plus difficile des examens : être une Rolex.

ROLEX



OYSTER PERPETUAL DATE

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie
Gambard

Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876

• POLITIQUE •

Région de Montréal

Des projets de 2,5 milliards en gestation

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

À l'heure du Sommet socioéconomique, la région de Montréal, répète-t-on, se trouve en plein déclin. Mais on pourrait croire le contraire devant la vague d'investissements de 2,5 milliards qui doivent se concrétiser au cours de 1997.

En fait, Montréal se définit une nouvelle vocation, celle d'une métropole spécialisée dans les nouvelles technologies de l'information, dans la biotechnologie et dans les industries pharmaceutiques, tandis que des investissements majeurs sont à nouveau consentis parallèlement dans ses grandes industries aéronautiques.

Le virage biotechnologique se fait à un rythme accéléré car on compte déjà une trentaine d'investissements dans ce secteur de pointe. Même si les nouvelles entreprises n'ont pas encore embauché des milliers de travailleurs, ces deux grappes industrielles se développent à vue d'œil, surtout aux confins de Montréal et de Mont-Royal, sur l'avenue Royal-mont.

Ainsi, l'investissement de 20 millions dans l'Institut de recherche biotechnique témoigne de l'avenir de cette nouvelle vocation de Montréal. C'est le secteur en développement numéro un de Montréal, avec Neurochem, Métillgènes, Gist Brocades Bio-intermédiaire, Sural-Form et Mallinckrodt.

Bernard Coupal, le président-directeur général d'Innovatech, est très optimiste: «Nous sommes en train de boucler plusieurs nouveaux projets mais je ne peux pas vous les révéler, dit-il. C'est le ministre Serge Ménard qui va le faire, le 7 décembre prochain. D'ici là, on va figurer tout ça.»

L'industrie pharmaceutique annonce également de gros investissements. Ainsi, Hoechst investit 200 millions, Astra-Pharma allonge 133 millions et Ayerst met 80 millions d'argent frais dans ses laboratoires de recherche. Et il y a aussi des investissements par Neurochem, PDI Laboratoires et L'Oréal.

Le monde des télécommunications est également en mutation. La compagnie Clearnet investit 200 millions tandis qu'Ericson signe un projet de 100 millions et que la compagnie française Infogrammes Particules y va de 30 millions. En outre, Touchnet et SAP d'Allemagne inaugurent des centres d'activité, sans compter Electropac des États-Unis.

En troisième lieu, la vocation de Montréal comme capitale de la recherche et du développement en aéronautique se confirme. En dépit du départ des compagnies de chemin de fer, les compagnies aériennes misent sur l'ingénierie montrealaise. L'aéronautique représente le deuxième secteur fort.

Ainsi Pratt et Whitney complète sa modernisation de 100 millions sur trois ans à son usine du boulevard Marie-Victorin, à Longueuil, où on change même le parement extérieur. Et surtout, le centre de recherche de PW dispose d'un budget de 333 millions pour 1996 et de 394 millions en 1997. Les trois quarts restent dans la région de Montréal.

L'aéronautique mise sur l'ingénierie de Montréal comme l'industrie pharmaceutique mise sur les chercheurs en médecine de Montréal.

Canadair achève pour sa part sa modernisation au coût de 168 millions sur trois ans à son usine de Saint-Laurent. Canadair mise 625 millions pour développer l'avion Regional Jet, sans compter la R&D sur les moteurs, précise Michel Lord, de Bombardier. A peine 125 millions proviennent des partenaires de risque de Canadair. Le reste sera investi en 1997, 1998 et 1999 à Saint-Laurent.

Catherine Chase, porte-parole de Canadair, ajoute que l'avion Global Express nécessite un investissement de 400 millions, et le Dash 8, une tranche de 300 millions d'un autre investissement. C'est dire que Canadair mise énormément sur le développement de ses trois modèles d'avion. On compte cinq ans de recherche-développement avant le lancement d'un avion. En tout, 1400 ingénieurs sont impliqués dans le

QUEST DU QUÉBEC

Montréal (en millions)		
Canadair	349 M	St-Laurent
Clearnet	200 M	Montréal
Astra-Pharma	133 M	Montréal
CAE Électronique	108 M	Montréal
Ericsson	100 M	Montréal
Ayerst	80 M	Montréal
Gist-Brocades	40 M	Montréal
Info.Particules	30 M	Montréal
Quintiles	25 M	Montréal
Mallinckrodt	23 M	Montréal
Saturn	20 M	Montréal
Hoffmann-Laroche	20 M	Montréal
Christini Feltri	20 M	Montréal
I. de R. Biotechnique	20 M	Montréal
Neurochem	15 M	Montréal
Métillgènes	15 M	Montréal
Montérégie		
Fer et Titane	350 M	Tracy
Pratt & Whitney	294 M	Longueuil
Pratt & Whitney	100 M	Longueuil
Fine Pasta	37 M	Candiac
Danone	20 M	Candiac
Laval		
Hoechst	200 M	Laval
Biotech	20 M	Laval
Laurentides		
Bell Helicopter	40 M	Boisbriand
Lanaudière		
Ethanol	100 M	Berthier
Outaouais		
Foren	100 M	Maniwaki
McLaren	11 M	Burkingham
Gifo	10 M	Campbell's Bay

développement de ces avions. CAE Électronique investit également 108 millions pour le développement de son centre de formation à Saint-Laurent.

Il y a multiplicité de projets de haute technologie en ce moment dans la région de Montréal, principalement dans les secteurs de la santé et des communications, tandis que l'aéronautique connaît sa plus belle poussée depuis 20 ans.

On pourrait aussi mentionner l'investissement de 150 millions effectué par les Aéroports de Montréal à l'aérogare de Dorval. Mais c'est un investissement public et il faudrait alors parler de inaugurations à l'UQAM, aux HEC, à l'IOACI, en plus de la réaffectation du boulevard Henri-Bourassa pour près de 100 millions.

■ Les grands projets des autres régions en page B 1

425 participants au Sommet

Des projets industriels ont été accélérés mais la réforme de l'aide sociale a été retardée

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le sommet sur l'emploi aura l'allure d'une grand-messe. Le tout-Québec y sera: 425 participants seront réunis dans la salle des délibérations; celles-ci s'étaleront sur quatre jours, du mardi 29 octobre au vendredi 1er novembre. En parallèle, des dizaines de projets industriels ou d'économie sociale seront annoncés en faveur de la création d'emplois.

Le responsable du sommet au cabinet du premier ministre, Pierre-Paul Roy, a indiqué hier que les responsables des ministères ont accéléré certaines procédures pour veiller à ce que des projets qui auraient été annoncés plus tard le soient plus rapidement, en coïncidence avec le sommet. Entre 100 et 130 projets ont ainsi été scrutés à la loupe.

Par contre, la réforme de l'aide sociale, qui devait être présentée au sommet, ne sera rendue publique que plus tard et sera soumise à une consultation parlementaire séparée. Par contre, la ministre d'État de la Solidarité et de l'Emploi, Louise Harel, présentera les orientations de la réforme qui visent l'aide à l'emploi.

Le sommet s'ouvrira le mardi soir par un discours du premier ministre. Le mercredi, le président de chacun des chantiers (emploi, Montréal, économie sociale et régions) présentera les conclusions, qui ont déjà abondamment filtré dans les médias ces derniers jours, de leurs travaux. Le gouvernement ouvrira le jour même une réaction aux recommandations.

Le jeudi, le ministre des Finances exposera les orientations du gouver-

nement sur les finances publiques et ses premières réactions au rapport de la commission sur la fiscalité. Les ministres concernés feront état des orientations ayant un effet sur l'emploi des réformes de la santé, de l'éducation et de la sécurité du revenu. Québec rendra publique une politique familiale.

En fin de journée, le gouvernement exposera ses stratégies en regard de la relance de l'emploi. Le vendredi, le premier ministre tirera les conclusions après une soirée (le jeudi) et une matinée (le vendredi) à huis clos pour établir les consensus sur les divers sujets abordés.

Dans le document de réflexion publié par l'organisation du sommet, le premier ministre Bouchard insiste lourdement sur l'importance d'équilibrer les finances publiques tout en maintenant le filet de protection sociale.

Le document énonce comme une des réalités qui influencent l'économie québécoise «la situation politique actuelle du Québec» mais sans élaborer davantage.

L'un des objectifs du chantier de la relance de la métropole est notamment de «briser le climat de morosité dans lequel Montréal s'est enlisé». Un comité dirigé par Brian Levitt, président d'Imasco, a sondé une trentaine de dirigeants d'entreprise. Le rapport révèle «l'inquiétude des décideurs concernant l'avenir de la métropole comme région d'affaires en Amérique du Nord».

Pour focaliser l'intérêt des Québécois sur l'événement, le premier ministre a fait suspendre les travaux parlementaires à l'Assemblée nationale pour la durée du sommet. Une cinquantaine de députés prendront part au sommet.

Régie de l'énergie

Un expert critique sévèrement le projet de Table de Chevrette

LOUIS-GILLES
FRANÇEUR
LE DEVOIR

Le ministre des Ressources naturelles, Guy Chevrette, propose une régie dont le mandat en matière de déréglementation et d'exportations est «contraire aux principes de base du rapport de la Table de consultation sur l'énergie, qu'il a promis d'intégrer dans son projet de loi et sa politique».

C'est ce qu'affirme Philippe Dunsky, un des ex-commissaires ou membres de la Table de consultation sur l'énergie, à laquelle il a siégé un an comme un des représentants du milieu environnemental.

M. Dunsky, un consultant en énergie du groupe Hélios, a par ailleurs affirmé hier que la déréglementation inscrite dans le projet de loi, qui créera l'éventuelle régie de l'énergie, a été introduite dans la loi «au cours des deux ou trois dernières semaines».

Ayant vu les trois ou quatre versions du projet de loi divulgué avant hier par le ministre Chevrette, M. Dunsky estime «qu'elles étaient très près du consensus sans précédent établi entre tous les acteurs du milieu de l'énergie». Puis, sans explication, dit-il, le mandat donné à la future régie comprend un important projet de déréglementation, qui fragmentera le monopole d'Hydro-Québec en matière de transport et de distribution, qui favorisera l'émergence de la production thermique ici au profit des Américains en laissant la pollution atmosphérique aux Québécois, et qui minera à moyen terme même le monopole d'Hydro-Québec dans la production.

Est-ce un effet des pressions américaines, des promoteurs d'ici ou un premier «effet Cayer», une référence au nouveau p.-d.g. du Gaz Métropolitain, qui aurait fixé ses conditions? M. Dunsky n'ose avancer la moindre hypothèse à propos de ces changements de dernière minute, qui prévoient notamment une distribution de l'électricité et du gaz dans une société mixte. Voilà, dit-il, une initiative qui s'inscrit à l'encontre d'une tendance nord-américaine, qui dérègle la production et maintient les monopoles de distribution.

Le projet de déréglementation piloté par le ministre, ajoute M. Dunsky, fait en sorte que le gouvernement du Parti québécois «propose de mettre le Québec à l'heure du thermique, la filière la plus polluante et la plus dommageable au climat de la planète», après avoir voulu dans les années 80 mettre le Québec à l'heure de la filière atomique!

Le projet de M. Chevrette est aussi contraire au rapport de la Table de consultation, qu'il a promis de respecter lors de sa divulgation, car, précise Philippe Dunsky, il va stimuler la production aux dépens des économies d'énergie, qui seront de plus en plus difficiles à rentabiliser.

En réalité, ajoute-t-il, Québec stimule les exportations d'énergie en forçant Hydro-Québec à faire transiter l'énergie des producteurs privés d'ici aux États-Unis pour gonfler artificiellement la demande et justifier de nouveaux projets créateurs d'emplois, quitte à acculer le Québec à produire pour les Américains en se réservant la pollution, comme il le fait avec le porc, dont les subventions favorisent les consommateurs étrangers aux dépens de la qualité de vie des Québécois.

Des journées nationales pour la culture

JEAN PICHETTE
LE DEVOIR

Le Québec devrait connaître dès l'automne prochain ses premières «journées nationales de la culture». Après qu'une trentaine d'organismes culturels de toutes les disciplines eurent concocté un projet en ce sens, le chantier sur l'économie sociale a décidé de l'appuyer afin de favoriser l'affirmation de l'importance de la culture dans le modèle québécois de développement économique.

«Il s'agit d'un projet de démocratie culturelle, qui peut avoir un impact important sur l'emploi», explique Simon Brault, directeur administratif de l'École nationale de théâtre et responsable du secteur culturel pour le chantier de l'économie sociale. «Seulement 20 % des Québécois ont actuellement une fréquentation régulière de la culture professionnelle, mises à part la radio, la télévision et la culture. Et il y a un rapport direct entre la montée des exclusions sociales et la perte de public. Dès que les gens se retrouvent sur le chômage, ils deviennent exclus du système et de la consommation culturelle. Cela a évidemment un impact important sur les emplois de ce secteur, actuellement au nombre de 80 000.»

Pendant trois journées consécutives, une série de manifestations, dans toutes les disciplines, seraient ainsi accessibles partout au Québec. Le projet approuvé par les membres du chantier de l'économie sociale —

et auquel le ministre de la Culture et des Communications, Louise Beaudoin, s'est montrée favorable — vise ainsi à «contribuer au développement de l'éducation culturelle des Québécois pour freiner le «Québec à deux vitesses», celui des consommateurs de la culture et celui d'une grande partie de la population qui participe peu aux activités culturelles à cause, notamment, de facteurs d'exclusion culturelle».

Des activités artistiques en tous genres pourront ainsi être offertes au public, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des institutions culturelles (musée, théâtre, etc.). Par exemple, des pièces de théâtre pourraient être jouées dans des garderies ou des usines. Le budget de fonctionnement d'un tel événement, estimé à environ un demi-million de dollars, serait assumé par des fonds publics et privés.

«Le milieu culturel ne voulait pas se présenter au sommet avec une liste de revendications particulières, comme c'est habituellement le cas», note Gaëtan Morency, vice-président, planification et développement, au Cirque du Soleil, qui siègeait sur le chantier pour la relance de la métropole. «Notre objectif consistait d'abord à marquer l'importance de la culture dans le développement du Québec. Il fallait que les différentes disciplines laissent de côté leurs chicanes habituelles pour faire front commun derrière cet objectif. L'accord unanime accordé à l'idée des journées nationales de la culture est à cet égard prometteur.»

Vers la création d'un régime d'apprentis au secondaire

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Le sommet socioéconomique de la semaine prochaine confirmera la mise en place d'un nouveau régime d'apprentissage qui permettra à des jeunes ayant complété leur troisième secondaire de devenir apprentis dans des entreprises dès avril prochain.

Certaines informations concernant ce projet circulent depuis septembre, mais il semble maintenant assuré que l'annonce officielle sera faite la semaine prochaine par le gouvernement, particulièrement les ministres Pauline Marois et Louise Harel.

On ne sait pas encore avec exactitude combien de jeunes pourront bénéficier du projet, mais le président de la CSN, Gérard Larose, qui a participé à la préparation du projet, a indiqué au Devoir que «nous visons à créer des milliers de places». C'est donc un véritable régime d'apprentis que Québec veut mettre sur pied, avec la collaboration des grands syndicats, des entreprises et de la SQDM (Société québécoise de développement de la main-d'œuvre). Le principe est le suivant: dans une douzaine de secteurs industriels ciblés, les jeunes qui ont complété leur troisième secondaire pourront parfaire une formation professionnelle pendant trois ans dans une entreprise, à raison de quelques jours par semaine, tout en poursuivant dans un établissement d'enseignement (polyvalente, centre d'éducation aux adultes) une formation scolaire à raison d'une ou deux journées par semaine.

Ces jeunes seront payés pour leur travail dans l'entreprise, à 40 % du salaire d'un travailleur régulier au bas de l'échelle la première année, à 60 % la deuxième année et à 80 % la troisième année.

Et les premiers bénéficiaires du programme pourront commencer leur formation en avril prochain.

Les entreprises participantes devront évidemment adhérer au programme, et le programme sera géré, pour chaque secteur industriel, par un comité sectoriel qui regroupera des représentants de l'entreprise, des syndicats, du ministère de l'Éducation et de la SQDM. Les travailleurs qui formeront les apprentis devront eux-mêmes suivre une formation, et il semble que les entreprises participantes pourront comptabiliser les

sommes consacrées à la formation dans le 1 % de la masse salariale industrielle exigé par Québec pour la formation.

«Ce projet n'apparaît pas nécessairement comme majeur à prime abord, affirme un porte-parole de la Fédération des commissions scolaires du Québec, mais c'est un projet qui aura un effet énorme puisqu'il permettra de restructurer complètement le passage des jeunes du milieu de l'éducation à celui du travail.»

Pour les syndicats, le projet est également très mobilisateur, mais il présente aussi des écueils. «Nous allons renouer avec une vieille tradition ouvrière de transmission du savoir accumulé», se réjouit Gérard Larose. Par contre, convient-il, «dans le contexte actuel de décroissance des emplois, il faudra tenir un couple de débats sur les lieux de travail pour convaincre les travailleurs que ces jeunes ne viennent pas voler leurs jobs.»

Parmi les secteurs industriels visés, les informations actuelles font état du secteur de la cuisine, du domaine routier, de l'industrie porcine, de la pétrochimie, de la fabrication mécanique.

Ce projet est évidemment très attendu: plusieurs spécialistes croient même que le Québec aurait du s'y mettre depuis longtemps.

À ce sujet, le rapport final des États généraux sur l'éducation est d'ailleurs très clair: les commissaires des États généraux proposent de réintroduire une filière de formation professionnelle accessible après la troisième secondaire, qui conduirait à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles, et ils proposent particulièrement de mettre en œuvre un régime d'apprentissage en entreprises similaire à celui adopté par la SQDM il y a quelques années dans le secteur de la cuisine.

SERGIO
L'UOMO

L'Europe au masculin...

- Maestrelli
- Marzotto
- Baumler
- Cerruti

et plusieurs autres

1^{er} carré Westmount
Tél.: 846-0290

Lundi-Mercredi	10h à 18h
Judi-Vendredi	10h à 19h
Samedi	10h à 17h

LYNE

L'ESPÉRANCE...

venez découvrir sa passion pour

LA MODE

Adrienne Vitadini (croisière)

Lucia

Jean-Claude Poitras

Muse

Angela Bucaro

Importations allemandes et autrichiennes

Maintenant deux boutiques pour vous

Boutique LYNE L'ESPÉRANCE

1402, rue Beaubien Est (angle Garnier) Tél.: 278-4292

LYNE L'ESPÉRANCE... L'Autre Boutique

6551, rue Beaubien (angle Langellier) Tél.: 253-0731

LE DEVOIR

LES SPORTS

Série mondiale

Jouer à domicile n'est pas nécessairement avantageux

ASSOCIATED PRESS

Atlanta — Ah, ces satanés billets. Les membres de la famille en ont besoin. Les amis en veulent. La sonnerie du téléphone n'arrête jamais. J'ai besoin de deux billets pour le premier match. Est-ce possible d'en avoir quatre pour le sixième match?

Et le bail de la maison, alors? On devait quitter la maison le 1er octobre, mais voilà qu'on restera deux semaines de plus, ou peut-être trois. Il faut téléphoner aux déménageurs, leur dire que nous ne serons pas prêts pour la date prévue.

On avait promis aux gens de la télé qu'ils pouvaient passer pour une entrevue. On doit changer tout cela. Pas le temps, il faut aller chercher les enfants à l'école. Et la belle-mère qui doit arriver ici en fin d'après-midi.

Il n'est donc pas étonnant d'entendre dire certains joueurs qu'il est plus facile de se concentrer à l'étranger qu'à domicile lors des matches éliminatoires.

«Quand on est à domicile, il faut se soucier de beaucoup de choses autres que le baseball», a dit Charlie Hayes, joueur de troisième but des Yankees. C'est parfois difficile à expliquer.

En saison régulière, c'est plus facile. Les matchs n'ont pas la même signification, les billets sont faciles à trouver et les journées se déroulent à un rythme beaucoup plus lent. Mais quand commencent les séries, c'est l'enfer. C'est pourquoi certaines équipes, comme les Yankees par exemple, aiment bien se retrouver «sur la route».

La victoire de 5-2 des Yankees mardi dans le troisième match de la Série mondiale, était leur sixième de suite à l'étranger en octobre.

Trop d'à-côtés

New York a remporté deux victoires au Texas, trois autres à Baltimore et une à Atlanta. Par contre, durant la même période, les Yankees ont un dossier de 2-4 à domicile. «Parfois, le fait de jouer à domicile durant les séries n'est pas un avantage. Il y a tellement d'à-côtés qu'on perd un peu de sa concentration», a dit Joe Torre, gérant des Yankees. On devient rapidement trop émotifs.

À l'étranger, on n'a pas tous ces soucis. En arrivant à l'hôtel, on refuse les appels, on se dirige au stade quand c'est le temps et on est bien reposé.

Les supporters de l'autre équipe ne représentent aucun problème non plus.

«Nous évoluons à New York», a dit le releveur Jeff Nelson. C'est là qu'il y a la foule la plus bruyante et la plus indisciplinée de tout le baseball. Ça ne nous dérange pas de jouer ailleurs.

Même à Atlanta, contre les champions du monde, les Yankees ont surmonté l'avantage que les Braves devaient avoir.

«Il n'y a pas vraiment d'avantage dans ce type de match», a dit Marquis Grissom, voltigeur de centre des Braves. Nous sommes en Série mondiale. Tous les gars qui sont sur le terrain ont attendu toute leur vie pour se retrouver ici. Rien de cela va les déranger.

De toute façon, les Yankees ont représenté une des meilleures équipes à l'étranger avec un dossier de 43-39 en saison régulière. En octobre, les Yankees ont encore fait beaucoup mieux après avoir quitté le Bronx.

«Je ne peux pas l'expliquer et je ne veux pas le faire», a dit le voltigeur Bernie Williams. On dirait que nous pouvons relaxer à l'étranger et que la pression ne nous atteint pas.

Thiffault accepte le défi du hockey junior

BILL BEACON PRESSE CANADIENNE

Charles Thiffault prétend qu'on a l'âge de son cœur.

Agé de 58 ans et riche d'une expérience de 15 saisons à titre d'entraîneur-adjoint dans la Ligue nationale de hockey, Thiffault se lance dans l'aventure du hockey junior après avoir accepté de diriger les Huskies de Rouyn-Noranda, de la LHJMQ.

«L'âge n'est qu'un nombre», rappelait hier Thiffault alors que ses Huskies se préparaient à affronter les Forcés de Val-d'Or en soirée. Thiffault a remplacé Robert Plante, que les Huskies ont congédié la semaine dernière alors que l'équipe occupait le dernier rang de sa division avec un dossier de 1-8-1.

Avant d'accepter l'offre des Huskies, Thiffault a été témoin d'une défaite de 14-1 de sa future équipe face aux Voltigeurs de Drummondville alors qu'il discutait avec les dirigeants du club. «Les gens me demandent si je peux diriger des jeunes parce qu'ils sont différents maintenant», dit Thiffault. C'est sûr que la société change, qu'elle évolue, mais c'est toujours du hockey. Il faut seulement s'adapter.

Québec, New York, Montréal

Pendant dix ans, Thiffault a été entraîneur au hockey universitaire québécois avant de devenir l'adjoint de Michel Bergeron chez les Nordiques de Québec en 1980. Il a suivi Bergeron à New York à la fin des années 80, puis il s'est joint au Canadien de Montréal en 1990 à titre d'adjoint de Pat Burns.

En octobre dernier, le Canadien a fait le grand ménage en congédiant ses hommes de hockey, dont le directeur général Serge Savard et l'entraîneur Jacques Demers. Yvan Cournoyer a remplacé Thiffault comme adjoint et celui-ci est devenu entraîneur au niveau de la LNH en même temps que Demers. Son contrat n'a pas été renouvelé et il a cherché, sans succès, un emploi en Europe où il a dirigé l'équipe nationale d'Italie en 1989-90.



Charles Thiffault

Incapable de s'habituer à la retraite dans sa maison de campagne près de Thetford Mines, Thiffault a sauté sur l'occasion de diriger l'équipe de Rouyn-Noranda, une ville de 30 000 habitants qui a produit quelque 40 joueurs de la LNH dont Dave Keon, Jacques Laperrière, Stéphane Matteau, Eric Desjardins et Pierre Turgeon.

Le directeur général du Canadien, Réjean Houle, qui vient de la région, a vanté les mérites de Thiffault auprès du copropriétaire et directeur général des Huskies, Sylvain Danis. Dave Morin, l'associé de Danis, espérait engager l'ancien joueur de la LNH et entraîneur dans la LHJMQ, Guy Chouinard.

«L'an dernier, mon travail d'éclaircieur m'a fait faire une indigestion d'aviation», dit Thiffault. Je crois être prêt pour les voyages en autobus même si nous sommes l'équipe la plus éloignée de la ligue. Ça prend entre 13 et 14 heures pour se rendre à Moncton.

Dans la LNH, Thiffault avait un rôle technique alors qu'il devait entre autres s'occuper de la vidéo. Dans le junior, il devra faire appel à ses talents de motivateur. «J'ai été entraîneur pendant 10 ans au hockey universitaire. J'ai vu nager», dit Thiffault dont l'expérience acquise dans la LNH devrait le servir.

EN BREF

Brunet l'échappe belle

(PC) — Benoît Brunet l'a échappé belle: Mario Tremblay l'aurait laissé dans les gradins ce soir à Buffalo si Martin Rucinsky n'avait pas été empêché de jouer par un blessure à la main. Déjà déçu d'avoir été relégué à un quatrième trio, Brunet ne sait comment il aurait réagi s'il avait été laissé de côté complètement pour la première fois depuis des lustres. «Mais je suis content que ça n'arrive pas», a-t-il admis. Brunet persiste à dire qu'il n'a pas si mal joué depuis le début de la saison, en compagnie de Pierre Turgeon et Stéphane Richer. Il semble clair qu'il ne comprend pas trop bien l'attitude de son entraîneur à son endroit.

Lareau s'incline

(AP) — Sébastien Lareau, de Boucherville, s'est incliné devant le Chilien Marcelo Rios, 10e tête de série, par des manches de 6-7 (4-7), 7-6 (7-4), 6-4, hier, lors de la troisième journée du tournoi de Stuttgart. Lareau n'a pu franchir le second tour du tournoi après avoir vaincu l'Espagnol Sergi Bruguera.

Le Canada gagne 22 places

(PC) — Le Canada, invaincu en trois matches qualificatifs de Coupe du monde, a gagné 22 places pour se hisser au 56^e rang du classement mensuel de la FIFA. Cette progression a valu au Canada le titre d'équipe du mois, un honneur partagé par le Qatar qui a également gagné 22 places pour se retrouver au 62^e rang. Le meilleur classement du Canada a été le 46^e rang obtenu en 1993 dans sa quête d'une place en Coupe du monde. Le Brésil conserve le premier rang pour un 31^e mois de suite. Suit l'Allemagne, la France et la République tchèque. L'Italie est passée au cinquième rang devant le Danemark, la Russie, la Colombie, les Pays-Bas et l'Espagne. Le gain le plus important parmi les 50 premiers pays a été réalisé par l'Ecosse qui a gagné 10 places pour se hisser au 29^e rang.

Dix-sept joueurs punis

(AP) — Dix joueurs des Seahawks de Seattle et sept des Chiefs de Kansas City se sont vu imposer des amendes d'un montant global de 73 000 \$ par la NFL en raison de mêlées qui ont marqué le match de jeudi soir. La NFL a annoncé, hier, que Corey Harris et Dean Wells, du Seattle, devront verser 5000 \$ chacun pour rudesse excessive, tandis que Winston Moss a reçu une amende de 5000 \$ pour s'être battu. Mike Barber, Carlton Gray, Selwyn Jones, Cortez Kennedy, Darryl Williams, Ronnie Williams et Terry Wooden ont également été mis à l'amende chez les Seahawks. Ils devront payer 4000 \$ chacun pour avoir participé aux échauffourées. Marcus Allen, des Chiefs, devra verser une amende de 5000 \$ pour s'être battu, et Chris Penn 5000 \$ pour rudesse excessive. Kimble Anders, Danan Hughes, Dave Szott, Tim Grunhard et Keith Cash ont participé aux mêlées et ils devront payer une amende de 4000 \$ chacun. Il y a un mois, 35 joueurs des Steelers de Pittsburgh et des Oilers de Houston ont dû verser des amendes totalisant 145 500 \$ à la suite de deux batailles.

Venturi en attendant

(AP) — Les Saints de la Nouvelle-Orléans ont en fin un entraîneur-chef... intérimaire. Rick Venturi, instructeur des seconds de la Nouvelle-Orléans, a succédé hier à Jim Mora, deux jours après la démission de ce dernier et une journée après le refus d'un premier candidat. Venturi dirigera les Saints (2-6) lors des huit derniers matches de la saison. Son premier mandat est de les préparer au rendez-vous du 2 novembre contre les 49^{ers} de San Francisco. Ce n'est pas la première fois que Venturi se retrouve dans pareille situation. En 1991, il avait été nommé entraîneur-chef des Colts de Baltimore après le congédiement de Ron Meyer.

Le journalisme t'intéresse?

Tu es inscrit à temps plein dans un cégep ou un collège du Québec?

Alors le Grand concours de JOURNALISME LE DEVOIR est pour toi.

- Fais-nous parvenir un article critique (au moins 800 mots) sur une manifestation qui concerne la vie sociale et culturelle d'ici: par exemple un film, un livre, un événement culturel ou sportif.
Parles-en à ton professeur de français car ce concours peut aussi être réalisé dans le cadre de tes cours.

La date limite des envois des textes au journal Le Devoir est le 21 mars 1997. La remise des prix aura lieu en mai 1997.

À gagner?

Plusieurs prix tels un ordinateur, des bourses d'études ou des dictionnaires, sans oublier la publication de ton article critique dans Le Devoir.

Pour en savoir plus au sujet des modalités de participation, informe-toi auprès de ton professeur de français.

LA FONDATION DU DEVOIR

AQPF Association québécoise des professeurs et professeurs de français 1-800-267-0947

MUSÉE DE LA VILLE DE QUÉBEC

MUSÉE DE LA VILLE DE QUÉBEC

loto-québec

Hydro Québec

Dictionnaires Le Robert

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Mardi

Tampa Bay 6 N.Y. Islanders 3
Philadelphie 3 Anaheim 0
Toronto 4 San Jose 3
Colorado 1 Calgary 5
Pittsburgh 2 Edmonton 5
St. Louis 2 Phoenix 1

Hier

Washington à NY Rangers
Ottawa en Floride
Dallas à Detroit
Colorado à Vancouver

Aujourd'hui

Anaheim à Hartford, 19h.
Toronto à Boston, 19h30.
Montréal à Buffalo, 19h30.
San Jose au New Jersey, 19h30.
Ottawa à Tampa Bay, 19h30.
St. Louis à Chicago, 20h30.
Pittsburgh à Calgary, 21h30.
Edmonton à Los Angeles, 22h30

Conférence de l'Est

Table with columns: M, G, P, N, BP, BC, P. Rows: Hartford, Montréal, Boston, Ottawa, Buffalo, Pittsburgh.

Section Atlantique

Table with columns: M, G, P, N, BP, BC, P. Rows: Floride, Tampa Bay, Philadelphie, NY Rangers, New Jersey, NY Islanders, Washington.

Conférence de l'Ouest

Table with columns: M, G, P, N, BP, BC, P. Rows: Dallas, Chicago, St. Louis, Detroit, Phoenix, Toronto.

Section Centrale

Table with columns: M, G, P, N, BP, BC, P. Rows: Calgary, Edmonton, Colorado, Los Angeles, San Jose, Vancouver, Anaheim.

Section Pacifique

Table with columns: M, G, P, N, BP, BC, P. Rows: Calgary, Edmonton, Colorado, Los Angeles, San Jose, Vancouver, Anaheim.

Conférence du Nord-Est

Table with columns: M, G, P, N, BP, BC, P. Rows: Dallas, Chicago, St. Louis, Detroit, Phoenix, Toronto.

Section Centrale

Table with columns: M, G, P, N, BP, BC, P. Rows: Calgary, Edmonton, Colorado, Los Angeles, San Jose, Vancouver, Anaheim.

Section Pacifique

Table with columns: M, G, P, N, BP, BC, P. Rows: Calgary, Edmonton, Colorado, Los Angeles, San Jose, Vancouver, Anaheim.

BASEBALL

SÉRIE MONDIALE

Lundi 21 octobre
Atlanta 4 New York 0
(Mardi à Atlanta 2-0)
Mardi, 22 octobre
New York 5 Atlanta 2
(Mardi à Atlanta 2-1)
Mercredi, 23 octobre
New York à Atlanta, 20h

FOOTBALL

LIGUE NATIONALE

Dimanche, 20 octobre

Dallas 32 Atlanta 28
Philadelphie 35 Miami 28
N.-Angleterre 27 Indianapolis 9
Caroline 19 N.-Orléans 7
Washington 31 New York Giants 21
Denver 45 Baltimore 34
Buffalo 25 New York Jets 22
San Francisco 28 Cincinnati 21
St. Louis 17 Jacksonville 14
Houston 23 Pittsburgh 13
Arizona 13 Tampa Bay 9

Lundi, 21 octobre

Oakland 23 San Diego 14
Dimanche, 27 octobre
Caroline à Philadelphie, 13h.
Indianapolis à Washington, 13h.
Jacksonville à Cincinnati, 13h.
New York Giants à Detroit, 13h.
Pittsburgh à Atlanta, 13h.
St. Louis à Baltimore, 13h.
San Francisco à Houston, 13h.
Tampa Bay à Green Bay, 13h.
Dallas à Miami, 16h.
Kansas City à Denver, 16h.
New York Jets à Arizona, 16h.
San Diego à Seattle, 16h.
Buffalo en Nouvelle-Angleterre, 20h.

Lundi, 28 octobre

Chicago au Minnesota, 21h.

Conférence américaine

Table with columns: G, P, Moy, PP, PC. Rows: Buffalo, Indianapolis, Miami, N.-Angleterre, N.Y. Jets.

Section Centrale

Table with columns: G, P, Moy, PP, PC. Rows: Houston, Pittsburgh, Jacksonville, Baltimore, Cincinnati.

Section Ouest

Table with columns: G, P, Moy, PP, PC. Rows: Denver, Kansas City, San Diego, Oakland, Seattle.

Conférence nationale

Table with columns: G, P, Moy, PP, PC. Rows: Washington, Philadelphie, Dallas, Arizona, N.Y. Giants.

Section Centrale

Table with columns: G, P, Moy, PP, PC. Rows: Green Bay, Minnesota, Detroit, Chicago, Tampa Bay.

Section Ouest

Table with columns: G, P, Moy, PP, PC. Rows: Caroline, San Francisco, St. Louis, N.-Orléans, Atlanta.

Advertisement for 'JE DONNE, JE CHANGE' with a sun icon, a hand holding a coin, and contact info: 288-1261 Centraide du Grand Montréal.

REPORTAGE PUBLICITAIRE

Les trouvailles de la rue Saint-Denis

Le fond de l'air est frais. La rue Saint-Denis a revêtu ses parures d'automne et s'accommode plutôt bien des sautes d'humeur de la température en cette fin d'octobre. Qu'à cela ne tienne, les nombreuses boutiques y regorgent de petites et de grandes trouvailles pour vous réchauffer le cœur.

Chez **Les Créations Pampa**, la mode se conjugue au présent avec des collections épatantes de designers québécois dont la réputation n'est plus à faire. Ici tout évoque la pureté des styles. Tout est présenté dans la simplicité et l'élégance d'un prêt-à-porter qui plaît à la femme active qui opte avant tout pour la qualité.

Vous êtes classique et recherchez le raffinement discret? Les Créations Pampa vous propose quelques-unes des plus grandes griffes montréalaises. Michel Desjardins, en nomination depuis 6 ans au gala de La Griffe D'or et dont on retrouve l'essentiel de la collection. Lino Catalano, des vêtements inspirés par la sobriété. Ron et Normand, le charme romantique des robes de soirées et un style voluptueux tout à fait irrésistible. Tania De Luca et ses superbes créations. Sans oublier, Isabelle Guinois, qui propose des tenues de fin de semaine qui inspirent la détente.

Au chapitre des nouveautés, Les Créations Pampa offrira, au printemps 1997, la nouvelle collection d'Hélène Barbeau, des vêtements qui sauront répondre à vos exigences aussi bien qu'à un très haut standard de qualité. C'est à surveiller.

Originalité et valeurs sûres, le mariage est parfait. Les Créations Pampa, une douce aventure qui a du chic!

L'automne vous donne froid dans le dos? **Marcel Jodoin fourrures** a la solution qui vous tiendra bien au chaud cet hiver. En affaire depuis 1946, la maison vous propose un choix éblouissant des plus belles peaux qui soit. De l'incontournable vison, au très populaire castor rasé, Marcel Jodoin fourrures c'est un demi-siècle

d'expertise et de service personnalisé. Bien sûr, Marcel Jodoin fourrures est d'abord et avant tout un manufacturier de fourrures. Mais vous y trouverez aussi tout un choix de pelisses, de manteaux d'agneau renversé et de cuir, sans oublier les manteaux de cachemire, laine et angora. Des nouveautés à voir absolument.

De plus, Marcel Jodoin fourrures met son équipe expérimentée au service du recyclage de vos vieilles fourrures, dans des styles jeunes et tout à fait dans les tendances de la mode actuelle.

Chez Marcel Jodoin fourrures on pense également à l'entretien et l'entreposage de votre investissement. Cessez d'en rêver, venez choisir aujourd'hui votre manteau de fourrure et dites adieu aux frissons.

Marcel Jodoin fourrures, une heureuse façon de se réconcilier avec l'hiver!

Vous avez envie de vous faire dorloter? Au salon d'esthétique **Fleur de peau** enfin vous pouvez relaxer! Débutez par un soin de la peau avec le bioactif restructurant de Sothys, un concept raffermissant combinant les principes actifs et les manœuvres techniques spécifiques de l'esthéticienne. Résultat: une peau tonifiée, éclatante et un resserrement des pores. Offert en cure de trois ou quatre sessions ce même traitement contribue à affiner les contours du visage.

Toujours chez Fleur de peau, laissez l'électrolyse épiler vos poils de façon définitive grâce à la technique assistée par ordinateur. Vous préférez la cire chaude, le mélange Fleur de peau est unique préparé par Marie Gauthier propriétaire. Il s'agit en effet, d'un savant mariage gomme de pin, la cire d'abeilles et les huiles végétales, avocats et carthame. Vous désirez pousser plus loin la détente, Fleur de peau vous offre une gamme complète de soins incluant le massage.

Le salon dispense également des cours de maquillage personnalisé et qui conviennent à la femme pressée par

le temps. Le mercredi 13 novembre obtenez sur rendez-vous un maquillage gratuit en compagnie d'une professionnelle.

Fleur de peau, parce que vous le méritez bien!

Au rendez-vous du prêt-à-porter l'homme affiche sa personnalité en toute liberté avec **Dubuc mode de vie**. Cette boutique toute spéciale a pignon sur rue Saint-Denis depuis un an. Très vite les collections ont gagné la faveur de l'homme exigeant qui désire un vêtement haut de gamme, pour une allure sophistiquée et irréprochable.

Dubuc mode de vie, c'est la passion des matières avec des lignes près du corps mais non moins confortables. Bouclée, piquée, sergée, ici la laine a la tête d'affiche. Souci du détail et de la perfection, Dubuc mode de vie c'est également une collection à caractère très urbain, pour l'homme actif, sensuel et qui a le goût de se sentir bien dans sa peau.

Toujours marqué par la sobriété les teintes monochromes ajoutent à la richesse des matières. Chocolat, noir, marine, anthracite des couleurs classiques qui plaisent à l'homme d'aujourd'hui.

Dubuc mode de vie, c'est la nouvelle ère de l'homme choyé par la mode.

Dubuc mode de vie, pour hommes seulement!

Au hasard de votre itinéraire, faites un arrêt chez **Laforest Sabourin Photographie** le spécialiste du portrait sur la rue Saint-Denis. Forts de leur expérience, les propriétaires Daniel Sabourin et Ginette Laforest mettent leur talent au service de vos souvenirs. Cérémonies de mariage, naissance d'un enfant, anniversaire, photo de groupe, immortalisez à jamais les moments et les êtres les plus importants de votre vie.

Au studio Laforest Sabourin Photographie, l'atmosphère détendue ajoute au style peu formel de la maison.

Passionnés de leur art, les deux photographes s'envoleront en novembre vers la Belgique et la France pour donner des conférences dans le cadre d'un congrès international sur la photo. Dans un souci constant de garder un contact direct avec sa clientèle et pour demeurer fidèle à la réputation qu'ils ont bâtie, les deux associés sont complices de votre bonheur dans la plus pure simplicité. Oubliez les grandes formalités, ici tout est prévu pour vous faciliter la vie. Souvenirs impérissables, témoin privilégié de votre bonheur, le studio de photographie Laforest et Sabourin, parce qu'après tout une image vaut mille mots!

Le Valet d'oeur

remet votre vie

en jeux



LE VALET
D'OEUR

4408 St-Denis
Montréal, Québec
H 2 J 2 L 1
Tél.: (514) 499-9970

BOUTIQUE DE JEUX ET D'OBJETS INSOLITES



4400, St-Denis, Montréal

982-6160



Joseph Kovacs



Mike Mikutowski

Des objets ou cadeaux,
autant fonctionnels
que décoratifs

Vous avez dit...

Créateurs québécois

Venez
voir!

3809, Saint-Denis
Montréal
(514) 282-9388



**Fleur
de peau**
Esthétique

Facial
Épilation
Leçon de maquillage
Électrolyse

SO THYS

4337, St-Denis, Mtl H2J 2K9 843-5778

**Accessoires pour
hommes et femmes:**

- Bijoux
- Bas
- Leggings
- Gants
- Chapeaux
- Foulards et autres ...

CURIOSITÉS

4156, rue Saint-Denis
Montréal H2W 2M5
Tél.: (514) 848-0728



**VENTE
50^e
ANNIVERSAIRE**
jusqu'à la fin octobre
20 à 50%
SUR TOUTES LES FOURRURES

- Spécialiste de visons
- AGNEAUX RENVERSÉS
- CUIRS D'AGNEAUX
- PELISSES À PARTIR DE 495\$
- RÉPARATION ET REMODELAGE

Marcel Jodoin FOURRURES INC.
1228, RUE ST-DENIS, MONTRÉAL
TÉL.: (514) 288-1683

FOURRURES JODOIN & LAVOIE
208, RUE ABERDEN, SHERBROOKE
TÉL.: (819) 562-0429 (819) 562-1126

Laforest & Sabourin
PHOTOGRAPHIE

3959, rue St-Denis, Montréal 843-6912

D • U • B • U • C
MODE DE VIE

4451 St-Denis,
Montréal
Tél. (514) 282-1424

É D I T O R I A L

Le changement dans la continuité

Jean-Robert Sansfaçon

Créée en juin dernier dans la foulée de la conférence socioéconomique du printemps, la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics n'aura mis que quatre mois pour consulter tout le monde et produire un rapport unanime de 140 pages contenant 72 recommandations. Un rapport qui ne nous apprend rien que nous ne sachions déjà, mais dont le principal intérêt tient au consensus intervenu entre la gauche et la droite de la Commission.

Sil est un domaine de la vie publique qui exige d'être manipulé aussi prudemment que de la dynamite, c'est bien celui de la fiscalité. Sans doute, les neuf membres de la Commission n'avaient-ils pas cette remarque en tête lorsqu'ils ont entrepris de rédiger ce rapport, mais c'est l'impression qui se dégage à la lecture.

Pourtant, Dieu sait si la composition de la Commission laissait présager le pire: une moitié provenant du monde des affaires, l'autre de la gauche populaire et syndicale, avec pour seul espoir de succès, la présidence d'un homme aguerri au jeu de la médiation, l'ex-sous-ministre Alban D'Amours. Les résultats sont maintenant connus, la Commission a su éviter l'écueil de la dissidence auquel s'étaient frappés les États généraux de l'éducation, en concentrant ses efforts sur la recherche de moyens concrets d'améliorer à la fois l'efficacité et l'équité du régime fiscal, sans tenter de réinventer la roue. En d'autres circonstances, cela aurait pu être le signe d'un manque de courage; or cette fois, il s'agit plutôt d'une preuve de maturité.

Malgré les récriminations des uns et les suggestions des autres entendues pendant la tournée de consultation, la Commission n'a rien trouvé de très scandaleusement injuste ou inéquitable à notre régime fiscal. Elle constate l'attachement profond des Québécois à l'endroit des services publics et des mécanismes de protection sociale en place, tout en reconnaissant l'existence d'un problème de financement de ces mêmes services. Pas question d'un retour aux doctrines simplistes d'hier qui menaient à confondre la lutte à l'endettement avec l'adhésion aux thèses néolibérales. «Les citoyens s'entendent généralement pour dire que le gouvernement du Québec devrait prendre les moyens pour équilibrer son budget et arrêter de s'endetter», observe la Commission. Dans le champ des dépenses de programmes, le rapport s'abstient d'aller au-delà de reconnaître la nécessité «d'accroître l'efficacité dans la gestion des fonds publics» en développant des «mesures de performance» et des «formules de partenariat et d'impartition avec le secteur privé», dans le respect des droits des travailleurs et du public. Toute son attention porte donc sur la colonne des recettes de l'État.

Du fardeau fiscal global, la Commission affirme qu'il ne doit pas être augmenté, puisqu'il est déjà plus lourd que celui de nos voisins. Ce qui ne l'empêche nullement de recommander une kyrielle de modifications à la taxation dont le résultat net approcherait facilement le milliard en revenus supplémentaires si Québec avait le malheur de les appliquer toutes.

On ne veut pas d'une hausse des taux d'imposition pour les hauts salariés, la facture de base de cette main-d'œuvre plus mobile étant déjà largement supérieure à celle de leurs semblables des autres provinces. Par contre, la Commission propose une révision de certains avantages fiscaux surtout utilisés par cette frange de la population. Par exemple, on voudrait abolir le traitement privilégié consenti aux gains de capital, revoir l'aide aux régimes de retraite (tout en reconnaissant les limites et la complexité du problème) et surtout augmenter la TVQ sur les

biens de luxe (suggestion tout aussi difficile d'application dans le cadre d'une harmonisation parfaite avec la TPS fédérale).

Par rapport aux entreprises, encore là, pas de grandes révélations ni de scandales. La Commission admet que le fardeau plus élevé qu'ailleurs supporté par les entreprises québécoises nuit à l'emploi, mais dans le contexte financier difficile que l'on sait, elle se contente de proposer des ajustements mineurs, tels un congé de taxe sur le capital pour les nouveaux investissements, une diminution de 1 % de la taxe destinée à la santé, le tout compensé par une hausse équivalente de l'impôt sur les profits et la révision des programmes de crédits d'impôt à la R-D et au cinéma pour s'assurer de leur efficacité.

D'un impôt minimum pour les sociétés si souvent suggéré par ceux qui prétendent que certains ne paient pas leur juste part, la Commission prétend qu'il ne s'agit pas là d'une mesure intéressante et lui substitue plutôt un contrôle plus serré des dépenses admissibles à une réduction du revenu imposable. Le même sort est réservé à la suggestion de créer un fonds de remboursement de la dette, une mesure que l'on trouve moins efficace que le remboursement progressif de la dette le jour où l'on aura enfin réussi à équilibrer les comptes.

Pour faire face aux problèmes des municipalités, le rapport donne son appui à une tarification plus fréquente des services, à une taxe pour financer les nouveaux équipements publics hors des zones habitées et à une contribution des villes de banlieue aux services des villes-centres. Toutes choses plus faciles à proposer qu'à imposer.

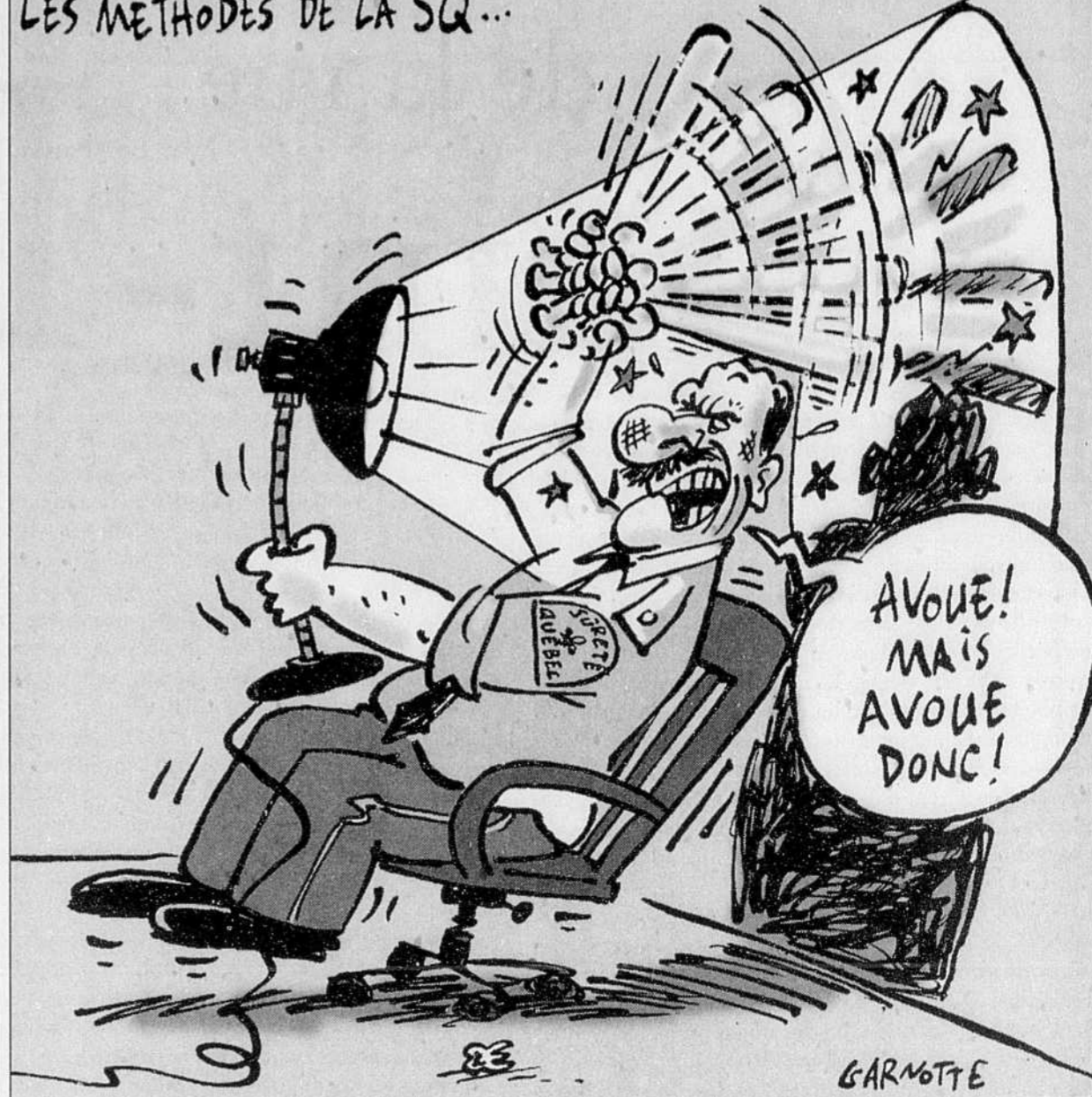
En fait, l'idée la plus originale mais certes pas la plus géniale de ce rapport, c'est celle d'instituer une nouvelle taxe sur le revenu dans le but de financer les projets de création d'emplois issus du prochain sommet. Appelée «contribution de solidarité», cette nouvelle taxe de 240 millions sur les salaires sent à plein nez la concession de dernière minute arrachée par un (une) des commissaires en échange de sa signature au bas du document. Qu'on lui donne le nom qu'on voudra, voilà une nouvelle taxe qui pénalise les salariés, une de trop. D'autant qu'ailleurs dans le rapport, la Commission se prononce contre le recours à la «taxation dédiée» pour le financement de programmes spécifiques. Heureusement pour nous, le prochain budget Landry ne sera présenté que longtemps après le sommet.

Du rapport de la Commission, le patronat a surtout retenu qu'il n'y aurait aucune réduction sensible de son fardeau global, tandis que les centrales syndicales y ont d'abord vu la suggestion d'une hausse bienvenue du fardeau fiscal des Québécois comme moyen de faire face au financement déficitaire des services publics.

Pour notre part, nous retenons que des changements sont certainement possibles pour améliorer l'équité et l'efficacité du régime, mais qu'avec aussi peu que 1 % de croissance annuelle depuis le début de la décennie, dont plus des trois quarts ont été accaparés par les gouvernements, c'est du côté des dépenses qu'il faut se tourner en priorité pour équilibrer le budget de l'État sans appauvrir les ménages et sans nuire à l'emploi. Si l'objectif du sommet est précisément de favoriser l'emploi, seules l'imagination et la rigueur doivent servir de guide à la modernisation du régime fiscal et de notre économie.

La Commission n'a pas confondu la lutte à l'endettement et l'adhésion aux thèses néolibérales.

LES MÉTHODES DE LA SQ...



OPINION

Deux poids, deux mesures

CLAUDE MORIN
Ex-ministre des Affaires
intergouvernementales

Les promoteurs de la réouverture du contrat d'électricité avec Terre-Neuve — un vrai contrat celui-là, et qui a été respecté, contrairement aux droits provinciaux pourtant garantis par la Constitution de 1867 — accuseront le Québec de «martyriser» une petite province démunie, prétendant que le contrat est devenu «immoral», affirmeront que les «séparatistes» se vengent, etc.

Comme dans le dossier autochtone, ces arguments, d'emblée acceptés en dehors du Québec, viseront à rendre les Québécois odieux aux yeux des autres Canadiens et à les culpabiliser. Cela, on le devine. On sait moins que les prétentions du premier ministre Brian Tobin sur la réouverture du contrat d'électricité avec Hydro illustrent un comportement classique: même si une situation découle d'ententes préalables, de promesses ou de règles jusque-là admises par lui, le Canada anglais ne se gêne jamais pour revenir sur ses engagements dès que les circonstances cessent de le favoriser. Quelques exemples...

■ Lors de l'Union de 1840 consécutive au rapport Durham, on a accordé au Haut-Canada (Ontario) une représentation parlementaire égale à celle du Bas-Canada (Québec) bien que sa population fut moindre; on a aussi fait assumer par le nouveau Canada-Uni la dette du Haut-Canada, dix fois supérieure à celle du Bas-Canada.

Cependant, quand la situation s'inversa dans les années 1850, le Haut-Canada dénonça comme insupportables les conditions qui lui convenaient fort bien en 1840 alors

qu'elles portaient déshonneur au Bas-Canada.

■ A la fin du siècle dernier et au début du présent, on a aboli les droits des francophones au Manitoba, dans les Territoires du Nord-Ouest et en Ontario malgré des dispositions constitutionnelles ou des promesses antérieures.

■ En 1917, le Québec a été contraint à la conscription malgré des engagements fédéraux à l'effet contraire.

■ En 1942, Ottawa a recouru à un référendum pancanadien pour se délier de l'assurance donnée au Québec selon laquelle il n'y aurait pas de conscription, et ce même si 72 % des Québécois optèrent pour le NON.

■ En 1941, Ottawa a demandé aux provinces de lui céder leurs droits fiscaux pour la durée de la guerre, avec promesse de les leur rendre une fois le conflit terminé, mais après la guerre et avec l'appui des provinces anglaises, Ottawa les a conservés.

■ En 1982, en dépit d'engagements référendaires qui laisseraient croire qu'on renouvellerait le fédéralisme dans le sens voulu par les Québécois et au mépris des pratiques constitutionnelles courantes, Ottawa et les autres provinces ont imposé au Québec une constitution qui niait sa spécificité mais qui répondait aux aspirations du Canada anglais.

■ Après avoir déclaré lors du référendum de 1980 qu'il respecterait la volonté des Québécois advenant un OUI et admis que le Québec détenait un droit à l'autodétermination, voilà qu'en 1996 Ottawa, appuyé par le reste du Canada, veut encadrer tout futur référendum au Québec et, pourquoi pas, dicter la question à poser.

Pour mettre les chances de son côté, il demande à sa Cour suprême de se prononcer sur l'avenir du Québec, sujet éminemment politique.

Or, cette Cour est composée de juges d'allégeance fédéraliste, voire Trudeauiste, choisis par le gouvernement central, où les membres québécois sont en minorité, et qui prendront leurs décisions à partir d'une constitution imposée au Québec en 1982 et, depuis ce temps, réécrite par l'Assemblée nationale!

■ Partisans du fédéralisme quand c'est dans leur intérêt, les fédéralistes du reste du Canada invoquent la nécessité absolue pour le Québec de se soumettre à la constitution illégitime de 1982 et aux dispositions qui en découleraient.

Toutefois, on l'a vu à l'occasion du référendum de l'an dernier, ils ne font pas grand cas de la Loi référendaire exemplaire dont le Québec s'est démocratiquement doté.

On devrait garder ces faits historiques à l'esprit avant de commencer à se dire que, peut-être, Terre-Neuve a un «bon point»; qu'il faudrait faire preuve de «compréhension»; que les bonnes relations avec la province voisine supposent de la «magnanimité»; que le Québec n'est pas «mesquin», etc.

Ce bonnetentisme diffuserait une image de faiblesse, conforterait les adversaires du Québec et minerait, dans notre propre population, l'impression fondée qu'il s'agit dans tout cela d'une agression ou des milliards de dollars sont en cause et où, une fois encore, les intéressés veulent changer les règles du jeu quand elles ne font plus leur affaire.

Après 1867, dans le but louable de «donner le bon exemple» aux autres provinces, le Québec a reconnu aux Anglo-protestants, au-delà de ce qu'exigeait la constitution, plus de droits que ceux-ci n'en espéraient eux-mêmes. On connaît depuis l'impact plus que relatif qu'a eu ce noble geste sur le sort des francophones du reste du Canada...

L E T T R E S

L'école laïque

Dénouant «la croisade laïciste» (*Le Devoir*, 26 septembre 1996), le professeur de l'université Laval, Louis O'Neil, s'adonne plutôt à une chevauchée à la Don Quichotte. De toute évidence, celui-ci ne prise guère la qualité de l'enseignement et de l'encadrement offerts dans les écoles confessionnelles où «la dimension religieuse est diluée». Par ailleurs, dans le cadre du débat sur une éventuelle laïcisation de l'école, l'éminent professeur estime qu'«on confond culture commune et ignorance commune».

Qui plus est, M. O'Neil fait étalage d'une conception étriquée de la laïcité. Il ignore, ou il feint d'ignorer, l'émergence d'un réel consensus en faveur d'une école laïque ouverte à un enseignement des aspects culturels du catholicisme, ainsi qu'à toutes les grandes traditions spirituelles et religieuses de l'humanité. Dans cette optique, l'on comprend son peu d'empressement à voir survenir quelque modification que ce soit au statut confessionnel de l'école publique.

«On peut sans inconvénient remettre à plus tard la question de savoir si la vue d'un crucifix sur un mur de classe risque de créer des traumatismes graves dans le fragile cerveau des écoliers ou de provoquer un choc nerveux chez des hommes et des femmes victimes, dans leur enfance, d'une présumée oppression religieuse.» Pour justifier cet immobilisme et le re-

pli fileux sur une conception archaïque du rôle de l'école publique, M. O'Neil invoque «l'urgence» de faire la souveraineté du Québec. Voilà une façon d'absolutiser ce concept de la souveraineté, cette dernière n'étant et ne devant être qu'un moyen et non une fin en soi.

À moins de vouloir pratiquer la politique du pire, le recours en vue d'obtenir un amendement de l'article 93 de la Constitution garantissant les droits scolaires des catholiques et des protestants, s'avère incontournable.

N'en déplaise à M. O'Neil, ce qu'il décrit comme étant de l'«agressivité laïciste», ne résulte ni «de vieilles rancunes» ni «de vieux comptes à régler». Il s'agit plutôt d'une exigence allant dans le sens des acquis de la modernité et de la montée du pluralisme sous toutes ses formes.

Pierre Hamel
Montréal, 26 septembre 1996

Une grande féministe

Claire Bonenfant est décédée le 29 septembre dernier. La Fédération des femmes du Québec est extrêmement triste de ce décès qui est arrivé trop vite. À toute sa famille, nous offrons nos condoléances et tenons à dire que nous n'oublierons pas cette grande dame.

Claire Bonenfant était une femme de cœur et de conviction, une féministe authentique, déterminée et courageuse. Je me rappellerai toujours sa prise de position audacieuse à propos des cou-

pures de salaire dans le secteur public en 1982. Elle était à cette époque présidente du Conseil du statut de la femme. Claire Bonenfant a dénoncé ces compressions comme contraires aux intérêts des travailleuses, majoritaires dans ce secteur d'emploi, et de la population. Cette position ne lui a pas valu que des amis! Elle savait ce qu'elle risquait; c'était une femme extrêmement lucide. Nous l'admirons toutes.

Claire Bonenfant a été liée fort longtemps aux luttes et aux actions de la Fédération des femmes du Québec. Elle y a été particulièrement active de 1985 à 1992. Membre du Comité d'action politique, elle s'est impliquée tout particulièrement dans le dossier constitutionnel et dans les débats autour d'une politique familiale. Discuter avec elle était toujours un plaisir compte tenu de sa grande intelligence et de sa sensibilité.

Il y a des gens qui nous inspirent, qui nous donnent envie de devenir plus généreux, qui nous aident à réfléchir. Mme Bonenfant faisait partie de ces êtres exceptionnels et toute sa modestie ne pouvait nous le faire oublier. Nous lui devons de continuer notre longue marche pour l'égalité entre les hommes et les femmes et pour une société qui permet à toutes et tous de vivre décemment et en paix.

Françoise David
Présidente
Fédération des femmes du Québec
Montréal, 1^{er} octobre 1996

À P R O P O S

... de l'appartenance à l'école

L'appartenance scolaire se passe dans la tête et le cœur de l'élève. C'est un sentiment intérieur très profond par lequel l'élève se sent «chez lui» à l'école et par lequel il fait sien le projet d'apprentissage cognitif et de développement personnel que véhicule l'école. En somme, l'élève chez qui s'est développée au fil des jours l'appartenance scolaire partage le projet scolaire, se sent concerné par lui, se l'approprie personnellement, y participe activement.

Celui chez qui, au contraire, le sentiment d'appartenance scolaire a été miné se sent étranger au projet scolaire; ce n'est pas son affaire, il n'y est pas attaché, il n'y trouve ni satisfaction personnelle ni réalisation de soi; l'école n'est pas sa maison; il ne s'y sent pas chez lui.

Parce qu'elle est en bout de ligne du processus, l'appartenance scolaire reflète l'histoire scolaire de l'élève et explique son état scolaire actuel. À ce titre, elle se montre intégratrice: l'état qu'elle représente est la résultante des interactions — et parfois des confrontations — de l'élève avec l'institution scolaire. Elle est comme la «photo» de la situation et l'interface entre le passé et le futur de l'élève. L'appartenance scolaire représente, en quelque sorte, le degré d'adaptation et d'adhésion de l'élève à l'institution et au projet scolaires.

Avis à la ministre de l'Éducation
Conseil supérieur de l'éducation
Automne 1996

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910
Directrice LISE BISSONNETTE
Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX
Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT
Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSSAÇON
Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN
2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333
F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Démocratie et identité postnationale

1 - La nouvelle orthodoxie canadienne

On ne peut que demeurer dubitatif devant cette croisade qui tente de nous convaincre que la primauté du droit serait menacée au Québec

GILLES BOURQUE
ET JULES DUCHASTELLes auteurs sont professeurs
au département de sociologie
de l'UQAM

Dans un texte publié avant le dernier référendum, nous évoquons la possibilité de l'émergence d'un processus «d'éthnicisation» des rapports sociaux dressant, les uns contre les autres, les communautés francophone, anglophone et autochtone. Nous devons malheureusement constater que cette dérive appréhendée, cette «irlandisation douce» du Québec, paraît d'ores et déjà faire son œuvre.

La déclaration tristement célèbre de Jacques Parizeau, la menace partitionniste, l'orthodoxie inconditionnelle de plusieurs souverainistes, les relations tendues avec les peuples autochtones, le plan B, le congédiement de Joan Fraser du journal *The Gazette*, la cacophonie que suscitent les débats sur la langue commune, voilà autant d'événements qui contribuent au pourrissement de l'espace public. Le milieu intellectuel, quant à lui, confond de plus en plus la polémique avec la démagogie. Quand il s'agit, à tout le moins, de la question du Québec, le discours militant tient lieu d'analyse et la réflexion se bute à la paranoïa.

En juin dernier, dans un texte publié dans *Le Devoir* en réponse à Marc Angenot, nous avons souligné qu'au-delà du ton provocateur que notre collègue avait choisi d'adopter, il n'en soulevait pas moins des questions importantes et complexes qu'il importait de débattre dans un contexte plus serein. Rappelons que Marc Angenot accusait le gouvernement du Québec et les forces souverainistes

de remettre en question le principe de la primauté du droit et de préparer ainsi, dans un éventuel Québec souverain, la subordination du judiciaire au législatif. L'auteur ajoutait que la règle référendaire du 50 % plus une voix impliquait la dénégation des droits des minorités et s'inspirait d'une démarche étroitement nationaliste imposant une sorte de dictature de la majorité. Aujourd'hui, nous soumettrons que cette réitération du principe de la primauté du droit et ce rappel incessant des droits des minorités, loin de s'inspirer des idéaux de la démocratie, relève d'une orthodoxie qui s'est imposée au Canada au moment de l'adoption de la Loi constitutionnelle de 1982.

On ne peut que demeurer dubitatif devant cette croisade qui tente de nous convaincre que la primauté du droit serait menacée au Québec et qu'on nous préparerait une quasi-dictature de l'Assemblée nationale. Tous les observateurs sérieux notent que, dans les démocraties occidentales, la rupture de l'équilibre menace bien davantage les institutions de la démocratie représentative que les instances judiciaires. Les assemblées délibérantes sont partout menacées, à la fois par l'érosion des pouvoirs de l'État-nation et par la tendance à la judiciarisation des rapports sociaux.

La particularité de l'expérience canadienne réside dans le fait que ce mouvement de judiciarisation est renforcé par la constitutionnalisation des droits réalisés au moment du rattachement de la Constitution. Ainsi, déjà délestées d'une bonne part de leur capacité d'intervention au profit d'un pouvoir réglementaire technocratique, les institutions législatives sont mises en tutelle par l'inscription d'un ensemble de droits particuliers dans la Loi constitutionnelle de 1982.

Le Tribunal ennemi des législatures

Quelles sont les conséquences d'un tel processus et comment peut-on re-



La manifestation d'appui à l'unité canadienne, au centre-ville de Montréal, peu avant le dernier référendum. Depuis, les rapports entre les communautés francophone et anglophone n'ont cessé de se détériorer.

poser la question de la légalité dans un tel contexte? Les échecs répétés depuis 1982 ont démontré que toute réforme significative de la Constitution paraît socialement et politiquement bloquée. La constitutionnalisation de la citoyenneté particulariste et la seule reconnaissance de principe de droits nationaux des autochtones ont dressé, les uns contre les autres, les groupes d'ayants droit et les communautés nationales, de telle sorte que la négativité devient dorénavant le principe qui organise la vie politique en ce pays. La formule d'amendement complexe ce tableau en imposant des balises politiques quasi insurmontables comme en témoigne d'ailleurs la timidité des réformes proposées depuis le dernier référendum.

Dans la mouvance de la saga constitutionnelle canadienne, le droit, les droits et le Tribunal se sont imposés contre les législatures. De plus en plus de questions politiques fonda-

mentales ont été subordonnées à la légalité constitutionnelle. C'est ainsi que la constitutionnalisation des droits a imposé une orthodoxie qui fait du Tribunal le frère ennemi des législatures et de la majorité une menace pour les minorités.

Comme tout discours hégémonique, cette orthodoxie formule une telle rectitude politique qu'il devient périlleux de la soumettre au débat démocratique. Comment, en effet, pourrait-on s'opposer au primat du droit? Peut-on être contre le respect des droits des femmes, des handicapés, des francophones, des anglophones...? Une armée de censeurs de tous horizons se dresse, en conséquence, pour nous rappeler la nécessité de croire en la vertu. Il en va d'ailleurs de même de cette nouvelle passion pour le local et le régional et son rêve de réinventer un communautarisme de base. Il faut penser petit, local et minoritaire au risque d'être perçus comme des cen-

tralistes, voire même comme de vulgaires nationalistes. En bloc et en détail! Toute tentative de réflexion est finalement réduite à une logique binaire et manichéenne.

Les fondements de la modernité politique

Toute référence à la nécessité d'un horizon commun qui réunirait les citoyens au-delà de la promotion de leurs droits catégoriels respectifs paraît dorénavant classée dans la case du nationalisme ethnique. Les tenants du nouvel individualisme constitutionnel deviennent fort prolixes lorsqu'il s'agit de prévenir le bon peuple contre la menace aux libertés que représenterait nécessairement tout discours nationaliste. Pourtant ce point de vue peut être questionné si on le rapporte aux fondements de la modernité politique. La formation de l'État moderne, démocratique et libéral s'est inscrite dans un double mouve-

ment qui a produit certes l'individu, mais également la communauté politique. Les deux réalités se sont révélées essentielles au fonctionnement de la société démocratique. Il ne saurait exister de pouvoir politique légitime, ni d'ailleurs de citoyenneté effective sans que n'apparaisse un référentiel social commun, une communauté politique qui assure le fonctionnement de la démocratie. La communauté nationale permet de fonder la délégation du pouvoir dans le cadre des institutions de la démocratie représentative. Elle assure surtout un horizon commun, une communauté d'appartenance qui transcende les milieux locaux et les groupes catégoriels. La modernité politique n'abolit pas toute forme de communautarisme. Elle libère l'individu, à n'en pas douter, de la socialité traditionnelle. Mais cette libération n'est pas création d'un univers de monades, mais bien plutôt la création d'un nouveau lien social, un lien politique, au sein d'une communauté nationale qui rassemble les individus au-delà de leurs attaches locales et catégorielles.

Loïn de protéger le citoyen, la constitutionnalisation tous azimuts des droits risque de ghettoïser l'individu dans son groupe d'appartenance catégorielle, culturelle, ou ethnique. L'espace public se transforme dès lors en une arène néo-corporatiste dominée par les instances judiciaires. On a pu constater mille fois depuis 1982 que la constitutionnalisation des droits particularistes aura significativement contribué à la généralisation de l'idéologie du ressentiment dont nous a parlé si éloquemment Marc Angenot. Cette sorte de fixation régressive sur la légalité et sur les droits particularistes, tout comme ces admonestations sentencieuses sur le nationalisme ethnique, contribue paradoxalement à l'irlandisation douce du Québec. On nous parle de légalité quand le fédéralisme canadien est plongé dans une crise de légitimité. On se fait preux chevaliers des droits des minorités quand nous sommes confrontés au problème, propre à cette fin de XX^e siècle, de la construction d'une nouvelle communauté politique au Québec comme au Canada.

Demain: Deux camps retranchés

Des «ringards» dangereux

L'intégrisme catholique est une menace pour la laïcité

Les réactions négatives au voyage de Jean-Paul II en France ne relèvent pas du «folklore laïc»

FRANÇOIS PIAZZA
Écrivain

Dans son éditorial du 20 septembre, François Brousseau travaille de la tiare — oh pardon du chapeau! — en parlant du «folklore laïc» en France» à propos du voyage de Jean-Paul II en France. Ses affirmations péremptives quant à la «puérité» au «passivisme» et autres qualificatifs politiquement corrects à ce sujet me laissent perplexes: ou bien il ne connaît rien à l'affaire et parle à travers sa calotte, ou bien il annonce des propos d'outremer dont il ne saisit pas le contexte. Il faut lui rappeler quelques faits: ■ La République française est laïque: c'est un des fondements de sa pérennité. Toutes les religions doivent être traitées sur le même pied: respectueusement mais en pri-

vé. Lors de l'inauguration, il y a trois ans, de la grande Mosquée de Lyon, l'État n'a pas mis à la disposition de l'Iman de la Mosquée de la Mecque deux bases militaires et un hélicoptère de l'armée. Pourtant il y a trois millions de musulmans en France et des dizaines de milliers de gens sont venus le voir pour la prière du vendredi. Alors pourquoi cette dérogation, aux frais de l'État, en faveur du pape?

■ Jusqu'en 1995, la fondation de la France partait de Hugues Capet. En 1896, la droite monarchiste et cléricale (car il y a en France une droite républicaine et laïque) a voulu escamoter le premier centenaire de la proclamation de la République (22 septembre 1796) en organisant de fastueuses fêtes privées. En 1996, c'est le contribuable qui paye la plus grosse partie de la note! Tout ça pour un fait plus que douteux: la France n'est pas née dans un baptême. Tout d'abord, s'il faut en croire saint Grégoire de Tours, Clovis (qui ne s'appelait pas ainsi) fut baptisé à Noël 499 (qui n'était pas un 25 décembre!). Il ne fut jamais et ne se proclama jamais roi de France: plutôt de Franconie (région du Nord de l'Allemagne actuelle). A sa mort, ses terres furent partagées en trois royaumes dont aucune ne se nomma «France». De plus les autres chefs de nation alors en France étaient tous chrétiens (mais ariens) avant lui!

■ François Brousseau pose la question: «L'intégrisme catholique est-il une menace sérieuse... pour la laïcité, pour la séparation de l'Église et de l'État, pour la liberté de choix des individus?» La réponse est oui. Les faits le prouvent.

C'est l'intégrisme catholique et le pape à titre personnel qui ont forcé la Pologne à abolir l'avortement sous Lech Walesa. Mesure renversée après les élections, et qui a aidé au retour des communistes au pouvoir. Les mêmes qui ont empêché le divorce en Italie jusqu'au référendum sur le sujet mais qui continuent à peser dans l'interdiction de l'avortement dans ce pays. Les mêmes qui ont causé un mini coup d'État en Belgique lorsque le roi Beaudoin, sous leur conseil, a tenté par tous les moyens d'empêcher l'homogénéité de la loi sur l'avortement, votée par le Parlement, allant jusqu'à «démisionner» pendant 48 heures pour ne pas la signer. Les mêmes qui essaient de faire proclamer le catholicisme «religion d'État» en Lituanie alors que le tiers de la population est orthodoxe. Les mêmes enfin qui luttent pour interdire par tous les moyens l'utilisation des contraceptifs (y compris les moyens légaux dans les écoles publiques qu'ils contrôlent) dans tous les pays: le sida est

une conséquence du péché! J'arrête ici la liste: elle serait trop longue.

Je ne confonds pas l'Église catholique (c'est-à-dire la communauté des fidèles) qui est tolérante vis-à-vis de ceux qui ne partagent pas ses convictions, et l'intégrisme catholique et le pape actuel qui, eux, veulent forcer les

autres à vivre selon leurs croyances à eux comme à eux-fois. Ce sont des «ringards» dangereux.

Ringard pour ringards, ce n'est pas parce qu'on se confesse via un cellulaire et que l'on répète des âneries arrivées via Internet qu'on ne l'est pas moins. N'est-ce pas, François Brousseau?

Réplique

Pourquoi piétiner un adversaire déjà par terre ?

En m'en prenant aux «excès laïcards» en France — à l'instar de publications notoirement réactionnaires comme *Le Monde* ou *Le Nouvel Observateur* — je n'ai pas voulu justifier toutes les déclarations de Jacques Chirac ou de Jean-Paul II, ni chaque détail des dépenses occasionnées par la visite du pape en France. Encore que ce dernier soit également un chef d'État à qui sont dus certains égards diplomatiques, sans qu'il n'y ait lieu de s'en scandaliser.

J'ai simplement voulu mettre en exergue le fait que non, l'intégrisme catholique n'est pas une menace dans nos sociétés sécularisées, que la laïcité y est une tendance lourde confirmée par toutes les études. Et que de s'en prendre à l'Église catholique romaine, dans le contexte spécifique de la France ou du Québec, cela équivaut à piétiner un adversaire déjà par terre. Nonobstant le passé que M. Piazza aime à évoquer, et les quelques ultimes ilots de résistance de type CECM, eux-mêmes de plus en plus «édentés» dans la pratique.

J'ai parlé des pays occidentaux, et je souligne occidentaux. On brandit la Pologne en exemple, comme on ressort l'Irlande: deux cas d'espèce dont seul le second peut être appelé «occidental» au sens fort.

Dans ces deux pays, la tendance cléricale de type hégémonique est en effet une tentation de l'Église nationale. Mais dans ces deux sociétés, c'est également la tendance laïcisante qui l'emporte ou est sur le point de l'emporter. Et ce, de façon décisive.

Le référendum positif sur le droit au divorce en Irlande est un exemple. Et aujourd'hui, dans cette Pologne postdictatoriale que je connais bien pour l'avoir visitée plusieurs fois, le sol se dérobe sous les pieds d'une Église alarmée par le délitement manifeste de son influence sociale.

Bien sûr, cette panique peut induire des réflexes intégristes... qui, en retour, miment encore plus l'Institution. Aux législatives de 1993, rappelons-le, les partis polonais de tendance «nationale-catholique» n'ont pas fait élire un seul député. L'avortement? Il vient d'être relégalisé au

pays de Lech Walesa. Et je parie avec M. Piazza la somme qu'il voudra, en lui prédisant qu'il en ira bientôt de même en Irlande.

Quant à la Belgique, relevons que l'objection — fondée sur des convictions personnelles — du premier personnage symbolique et politique du pays devant une loi abortionniste... n'a pu au maximum que retarder sa promulgation de quelques jours.

Je ne dis pas que l'intégrisme catholique est inexistant, ni que certains personnages importants ne caressent pas, parfois, de secrets desirs d'hégémonie retrouvée. Je dis simplement que cette tendance a historiquement perdu la partie contre l'État séculier moderne.

Chose que la plupart des chrétiens, d'ailleurs, admettent en réinventant — avec une communauté de fidèles certes réduite — la pratique de la foi dans un contexte moderne et pluraliste.

Le pape lui-même, rajustant intelligemment son discours pendant son voyage en France, l'a implicitement reconnu.

François Brousseau



Le pape Jean-Paul II fut reçu avec toute la pompe due aux chefs d'État lors de dernier voyage en France, en septembre dernier.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut; Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (recteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutrisac, Claude Lévesque, Jean Pichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Sylviane Tramier (adjointe au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Jocelyn Coulon; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Gernellier (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION: Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-D'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Yves L. Duhaime (président). LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



EN BREF

Meurtre d'un chauffeur de taxi

(PC) — Le corps d'un chauffeur de la compagnie Taxi Saint-Jérôme, porté disparu dans la nuit de mardi à hier, a été retrouvé vers 15h hier après-midi, dans son véhicule, à Bellefeuille, près de Saint-Jérôme. C'est un hélicoptère de la Sûreté du Québec (SQ) qui a repéré le véhicule de René Raymond, âgé de 60 ans. Un témoin a déclaré à la police que le chauffeur de taxi aurait été battu par un ou deux hommes alors qu'il se trouvait à Bellefeuille, où il venait de déposer un client. Deux suspects, un mineur et un adulte, étaient interrogés par les policiers hier relativement à cette affaire. Entre-temps, les experts de l'Institut de médecine légale et les policiers de la SQ tentaient de recueillir des preuves sur la scène du crime. Il s'agissait du troisième meurtre d'un chauffeur de taxi dans la région métropolitaine en moins de six ans.

Demain dans Le Devoir

Quel est le plus vieux moyen de voyager au monde? Celui qui use les souliers, la marche. Avant de rouler, naviguer ou voler, l'être humain s'est servi de ses jambes. La liberté de la marche et quelques conseils pratiques sont au programme demain dans le chronique *Tourisme*. Chemin faisant, cueillez un bouquet d'orchidées dans la page *Plaisirs*. On retrouve environ 35 000 espèces d'orchidées dans la nature, des Andes à l'Himalaya, dans les ruines romaines ou mayas, en Asie du Sud-Est comme en Amérique centrale. Découvrez quelques-unes de ces fleurs qui ont survécu jusqu'à nous.

Internet: pas si populaire

Ottawa (PC) — Les Canadiens sont encore peu nombreux à naviguer sur Internet à partir de chez eux. La nouveauté et le coût des services Internet sont peut-être des facteurs dissuasifs. À peine 7,4 % des ménages naviguent sur Internet à la maison, indiquent des données recueillies pour la première fois cette année par Statistique Canada. Ces chiffres ne tiennent pas compte de ceux qui utilisent Internet ailleurs que chez eux, par exemple au travail, à l'école ou dans les bibliothèques. Pourtant, à travers le pays, l'usage d'ordinateurs à la maison croît sans cesse. En 1996, 3,6 millions de ménages, soit 31,6 %, possèdent un ordinateur personnel. C'est trois fois plus qu'il y a dix ans. Du lot, 1,8 million de ménages possèdent un ordinateur muni d'un modem qui leur donne accès à toute une gamme de services, y compris le World Wide Web et certains fournisseurs de services. Pourtant, la moitié seulement de ces ménages utilisent effectivement Internet. En revanche, Statistique Canada a constaté que les ménages canadiens raffolent... des téléphones.

S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Sur Internet devoir@cam.org
Agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)
Version internet (514) 278-6060
1-800-563-5665

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Lével. Envoi de publication — Enregistrement no 0658. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUIITE DE LA PAGE 1

fiscal global des entreprises, en dépit des demandes répétées du patronat pour une réduction substantielle de ce fardeau, plus élevé ici qu'en Ontario. La commission rejette également l'idée de «faire payer les riches», une marotte syndicale, puisqu'elle a constaté que le système fiscal québécois était déjà le plus progressif de toute l'Amérique du Nord.

Comme le demandaient les entreprises, la commission invite le gouvernement à réduire de 1 % le taux de la taxe sur la masse salariale (le Fonds des services de santé). En contrepartie, elle suggère d'augmenter l'impôt sur le revenu actif des compagnies d'une somme équivalente de manière à ne pas créer de trou dans les finances publiques.

Le président du Conseil du patronat, Ghislain Dufour, a accueilli froidement ces recommandations. Il affirme que les changements proposés ne favoriseront pas la création d'emplois espérée. Il aurait fallu pour cela que le fardeau global des entreprises diminue. Comme la taxation demeure plus avantageuse pour les entreprises en Ontario, dit-il, les investisseurs risquent de continuer de préférer cette province au

■ convenir avec Ottawa du principe d'une taxe de vente plus élevée sur les biens de luxe et imposer un droit d'immatriculation plus élevé sur les véhicules de luxe;
■ instaurer une «contribution de solidarité sociale» temporaire sur trois ans pour financer des projets créateurs d'emplois destinés surtout aux jeunes;
■ faire une utilisation plus intensive de la

Québec.

La commission présidée par Alban D'Amours, du Mouvement Desjardins, fait 72 recommandations dans son rapport publié hier. Ce rapport est le fruit de consultations publiques, auxquelles ont participé 205 intervenants, et de neuf forums publics qui se sont échelonnés sur 18 jours à la fin de l'été.

Formée de représentants de milieux et de doctrines opposés, la commission est parvenue à soumettre un rapport unanime, mais c'est au prix de recommandations prudentes qui ne promettent aucune révolution dans le système fiscal québécois.

Les membres de la commission suggèrent toutefois au gouvernement de recentrer le système fiscal sur sa vocation première, soit celle de recueillir des fonds pour financer les services publics. Elle suggère d'éviter le recours aux taxes ou aux mesures fiscales dédiées, comme les taxes vertes.

En conséquence, la commission recommande d'abolir le crédit d'impôt aux productions cinématographiques et télévisuelles et de le remplacer par un programme d'aide directe; de réduire les exemptions fiscales pour la recherche et le développement, notamment pour les technolo-

cher dans le prix des biens et services;
■ confier à Québec la perception des impôts fédéraux;
■ maintenir au niveau actuel le taux marginal d'imposition;
■ abaisser les taxes sur les spiritueux;
■ recentrer la fiscalité sur sa fonction première, qui consiste à recueillir des fonds pour financer les services publics, et éviter les taxes et impôts dédiés, par exemple

■ rendre le pourboire obligatoire, au taux minimum de 12 %, dans le domaine de la restauration, pour tous les employés à pourboire assujettis au salaire minimum spécifique à leur catégorie;
■ fusionner la TPS fédérale et la TVQ en une seule taxe à la consommation et la ca-

giques de l'information; d'abolir le remboursement d'impôt foncier dont bénéficient les plus démunis pour le remplacer par des programmes de soutien à l'habitation; d'abolir le rabais de taxe sur les carburants des régions éloignées.

La commission estime que tant que le déficit budgétaire du gouvernement ne sera pas réduit à zéro, comme prévu en l'an 2000, «il est peu vraisemblable» que le gouvernement puisse se permettre des diminutions d'impôt. Pour le faire, «il faudrait remettre en question les grandes missions de l'Etat, dit M. D'Amours, ce que la population n'est pas prête à faire».

Ce rapport indique en effet que les Québécois sont très attachés aux grands services publics. Cependant, ils n'en réalisent pas toujours les coûts. L'Etat doit faire en sorte de rendre les citoyens plus conscients du lien qui existe entre l'impôt qu'ils paient et les services qu'ils reçoivent. En dépit de cette recommandation en faveur d'une plus grande transparence, la commission suggère de cacher la taxe de vente du Québec dans le prix des biens et des services.

Pour rétablir la confiance dans le système fiscal, la commission insiste sur la nécessité de combattre le travail au noir. En

plus de proposer plusieurs mesures administratives, la commission suggère de réduire la taxe sur les spiritueux et de rendre le pourboire obligatoire (au taux de 12 %) dans la restauration.

Aux mêmes fins, la commission recommande de simplifier et de rationaliser le système fiscal. Elle suggère de fusionner la TPS fédérale à la TVQ, de confier au Québec la perception des impôts fédéraux, de confier au fisc le mandat de percevoir les cotisations à la CSST, de regrouper l'aide à l'enfance dans une prestation unifiée pour enfants (qui serait universelle mais dont la valeur serait inversement proportionnelle aux revenus des parents), d'abolir l'impôt foncier scolaire en transférant aux municipalités la responsabilité du transport scolaire et les immeubles. Le nombre de commissions scolaires devrait également être réduit.

Si le taux marginal d'imposition doit rester le même, selon la commission, même si les syndicats auraient préféré que ce taux soit augmenté pour les riches, la commission propose d'abolir plusieurs avantages fiscaux qui touchaient surtout les plus fortunés. Les gains de capital, par exemple, devraient être imposés à 100 % plutôt qu'à 75 %.

Points saillants de la Commission sur la fiscalité

■ rendre le pourboire obligatoire, au taux minimum de 12 %, dans le domaine de la restauration, pour tous les employés à pourboire assujettis au salaire minimum spécifique à leur catégorie;
■ fusionner la TPS fédérale et la TVQ en une seule taxe à la consommation et la ca-

cher dans le prix des biens et services;
■ confier à Québec la perception des impôts fédéraux;
■ maintenir au niveau actuel le taux marginal d'imposition;
■ abaisser les taxes sur les spiritueux;
■ recentrer la fiscalité sur sa fonction première, qui consiste à recueillir des fonds pour financer les services publics, et éviter les taxes et impôts dédiés, par exemple

l'utilisation de la taxe sur les carburants comme taxe verte;
■ abolir le rabais de taxe sur les carburants dans les régions éloignées;
■ abolir le remboursement d'impôts fonciers;
■ abolir la taxe foncière scolaire, transférer aux villes la responsabilité du transport scolaire et des immeubles et réduire le nombre de commissions scolaires.

PERREAU Rapport attendu le 1^{er} novembre 1997

SUIITE DE LA PAGE 1

ses membres, la manière dont les enquêteurs sont supervisés et appuyés par leurs supérieurs, de même que la nature des entraves et difficultés pouvant survenir en pareilles circonstances.

Enfin, M. Perreault demande au juge de passer en revue l'ensemble des événements survenus à la «rencontre sociale» du 26 août dernier chez un capitaine de la SQ, où les trois policiers-enquêteurs dans l'affaire Matticks auraient été intimidés.

Peu de temps avant son entrée à l'Assemblée nationale, le ministre Perreault a déclaré que la rédaction du mandat confié au commissaire-enquêteur «ne devait soulever aucun doute» quant à la volonté du gouvernement d'aller «au fond des choses». «Car, a-t-il indiqué, il en va de l'intérêt de la Sûreté du Québec que l'on clarifie la situa-

tion une fois pour toutes».

Le ministre (qui témoignera devant la commission «si cela est requis») a cependant bien pris soin de préciser qu'il comptait sur «la compétence des gens nommés» pour diriger cette enquête afin d'établir des règles du jeu qui permettraient d'éviter que les membres de la Sûreté refusent d'y collaborer».

À ce sujet, le porte-parole de la direction de la SQ, Denis Fiset, s'est fait rassurant, déclarant que les membres de la Sûreté apporteront aux commissaires «toute leur collaboration».

«Nous n'avons rien à cacher et nous souhaitons que les travaux débutent rapidement. Je veux aussi que le public sache que tout au long de cet exercice, la SQ continuera, comme toujours, de faire son travail au meilleur de ses capacités.»

On ignore la date du début des travaux de l'enquête Poitras. Mais selon l'attaché

de presse du ministre Perreault, «rien ne devrait se mettre en marche avant au moins deux mois». Le rapport de Me Poitras devra, lui, être déposé au plus tard le 1^{er} novembre 1997 et contenir des recommandations «pour améliorer ou corriger» les pratiques relatives aux enquêtes visées.

Lawrence Poitras, aujourd'hui à la retraite, sera assisté de deux commissaires adjoints, qui seront nommés dans quelques jours. Il prend ainsi la relève du juge Jean-Pierre Bonin qui, vendredi dernier, mettait fin à son enquête administrative dans ce dossier en remettant sa démission.

Constatant «l'absence de sérénité entre les parties», le juge Bonin expliquait dans sa lettre au ministre que la suspension des trois policiers-enquêteurs dans l'affaire Matticks, ainsi que la confiscation de leurs documents, avaient créé une «escalade» telle que «le fossé entre les attentes, d'une part,

et ce que permet et défend la loi, d'autre part, m'apparaît de plus en plus difficile à combler. En conséquence, il m'apparaît que la tenue de l'enquête administrative que je préside n'est plus possible [...]».

Cette démission précède de peu celle du directeur général de la SQ, Serge Barbeau, qui s'est retiré de ses fonctions «pour la durée de l'enquête publique».

Ni le syndicat des policiers de la Sûreté du Québec, ni le comité des relations professionnelles des officiers de la Sûreté n'ont voulu commenter le contenu du mandat de l'enquête publique commandée par le ministre Perreault. Ils devraient cependant le faire après avoir consulté leurs membres.

Pour sa part, le procureur des trois policiers suspendus il y a dix jours, Me Jean Keable, n'était pas disponible pour apporter ses commentaires.

PARIZEAU Une grande injustice

SUIITE DE LA PAGE 1

Jacques Parizeau est donc réapparu à l'avant-scène québécoise le temps de parler d'assurance-automobile. Il s'est permis de blâmer les compagnies d'assurances et le ministère des Transports pour favoriser le statu quo sur la loi de l'assurance-automobile.

«Le mémoire que Me Marc Bellemare présente en commission parlementaire et que j'appuie, a indiqué M. Parizeau au Château Frontenac, a provoqué une surprenante résistance. Maintenant, je comprends pourquoi. Les assurances couvrent la tôle, mais pas les dommages corporels.»

L'ancien premier ministre a expliqué que le régime actuel était «commode» pour les compagnies d'assurances et le ministè-

re des Transports. Il prétend toutefois qu'il est possible de protéger les victimes des criminels de la route sans modifier la loi sur l'assurance-automobile ni s'attaquer au principe du no fault.

«Pour cesser de payer des indemnités monétaires aux criminels de la route, récupérer des criminels les indemnités payées aux victimes et permettre des recours civils, pas besoin de toucher au no fault. On n'a qu'à modifier la Loi d'indemnisation des victimes d'actes criminels. On pourrait donc ménager et la chèvre et le chou en réglant une grande injustice.»

Cette grande injustice, ce débat qu'il ne pouvait défendre comme premier ministre, c'est celui de son épouse Lisette Lapointe et de son beau-fils, victime d'un accident de la

route impliquant un conducteur en état d'ébriété. M. Parizeau a expliqué qu'il avait compris certaines choses à propos de notre système de justice en s'intéressant au cas des victimes des criminels de la route.

«Comment se fait-il qu'un tueur puisse recevoir trois fois ce que les familles des victimes reçoivent à la suite de la mort de leur enfant dans un accident de la route? La loi sur l'assurance-automobile est la seule loi qui permet le versement d'indemnités aux criminels.»

Pourtant, M. Parizeau reconnaît les qualités du principe du no fault. «C'est un principe extraordinaire qui s'applique à la majorité des cas. Nous, nous parlons de quelques cas circonscrits.»

HONGRIE Foi ébranlée

SUIITE DE LA PAGE 1

Kostov, dirigeant communiste bulgare, accusé d'espionnage au profit de l'Intelligence Service britannique. Mais, cette fois, la belle mécanique stalinienne se bloque. Torturé, Kostov se dresse pendant son procès et s'écrie: «Je suis innocent. Mes aveux ont été extorqués.» Dominique Desanti, qui assiste au procès, est bouleversé... mais reste au parti. Le choc suivant est la réconciliation spectaculaire entre Moscou et Belgrade.

«Nous nous étions sottement conduits dans la dénonciation, sur ordre, du "Jic Tito"; or, voici que Khrouchchev, en pantalons blancs, descend, en mai 1955, de son avion à l'aéroport de Belgrade et se jette dans les bras du même Tito», rappelle l'historien Emmanuel Le Roy Ladurie, professeur au Collège de France, alors jeune enseignant à Montpellier. Les jeunes intellectuels communistes français n'ont plus relu leurs déclarations vengeresses des années précédentes.

Leur foi est davantage ébranlée encore par la publication, en juin 1956, dans les colonnes du *Monde*, du rapport Khrouchchev sur les crimes de Staline. La direction du PCF nie d'abord l'authenticité du document, puis s'efforce d'en minimiser la portée en parlant du «rapport attribué au camarade Khrouchchev». Dominique Desanti devient une brebis galeuse lorsqu'elle veut susciter un débat dans sa cellule sur les ré-

vélations de Khrouchchev. Un émissaire du comité central, Henri Krasucki, le futur secrétaire général de la CGT, est dépêché pour remettre de l'ordre chez ces intellectuels troublés. La règle de base de ces séances est qu'on ne peut invoquer les articles parus dans la «presse bourgeoise».

C'est dans ce contexte que commence, le 23 octobre, la révolution hongroise, par une manifestation d'étudiants et le retour au pouvoir d'Imre Nagy, un dirigeant communiste devenu populaire parce qu'il a été brutalement écarté en avril 1955 après avoir réclamé une amélioration du niveau de vie de la population. Emporté par un mouvement qu'il ne contrôlait nullement, Imre Nagy forme, le 27 octobre, un nouveau gouvernement avec des représentants des partis démocratiques. Le 1^{er} novembre, il proclame la neutralité de la Hongrie. Les chars soviétiques écrasent dans le sang, à l'aube du 4 novembre, cette révolution antitotalitaire menée essentiellement par des ouvriers et des étudiants.

Chez les intellectuels communistes français, c'est l'effervescence. «On fumait quarante cigarettes par jour, on ne dormait plus, on maigrissait», raconte Dominique Desanti. Étienne Fajon, membre du bureau politique du PCF, affirme que l'insurrection est «puissamment armée, aidée de l'extérieur et préparée par des cadres expérimentés de l'ancienne armée fasciste». Mais les photos publiées par *Paris-Match* sont accablantes. Face aux tanks, les insurgés

ne disposent guère que de cocktails Molotov...

Le choc de Budapest achève le travail de sapes commencé par les procès dans les pays de l'Est, la réconciliation avec Tito et la publication du rapport Khrouchchev. Emmanuel Le Roy Ladurie entend la nouvelle à la radio le 4 novembre au matin et se précipite, en solex, à la section de Montpellier du PCF pour y rendre sa carte. Il n'y trouve qu'un militant, plutôt mal à l'aise, auquel il remet le document. «J'ai sacrifié à ce bizarre cérémonial, qui signifiait que j'avais encore un pied dans le système», raconte-t-il. D'autres éléments ont joué en faveur de sa décision. Ses parents avaient cent vingt vaches laitières dans leur ferme de Normandie. Il a été stupéfait de découvrir, dans des documents soviétiques, que l'URSS comptait, à la fin du règne de ce Staline qu'il a lui-même tellement encensé, moins de vaches que la Russie de 1913. «C'est, cette fois, l'agriculteur normand qui sommeillait en moi se réveilla, se révolta. Impossible d'avoir tant progressé et d'avoir moins de vaches qu'avant la révolution: quelqu'un, ou quelque chose, avait menti», écrit-il dans *Paris-Montpellier*, un livre de souvenirs sur cette époque, paru en 1982 chez Gallimard.

Alain Besançon, aujourd'hui directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, avait vingt-quatre ans en 1956 et militait au PCF depuis l'âge de dix-neuf ans. «J'avais rompu avec le monde

bourgeois, et j'étais entré dans la subculture créée par le parti, raconte-t-il. Je ne m'occupais que de meetings, de tracts, de vendre la presse communiste et de préparer des manifestations.» Pour lui aussi, la lecture du rapport Khrouchchev «mine un des piliers du système délinant auquel il avait adhéré: l'infaillibilité des dirigeants communistes». Budapest fait le reste, même s'il n'ose pas alors s'exprimer publiquement. Il se contente de ne pas reprendre sa carte en janvier 1957. «1956 a été pour nous la naissance à la liberté intellectuelle», affirme-t-il.

Dominique Desanti reprend sa carte en 1957, mais n'y colle plus ses timbres et s'éloigne définitivement. Son mari fait de même un peu plus tard. Aimé Césaire, député communiste de la Martinique, démissionne du parti. Jean-Paul Sartre, Gérard et Anne Philipe, Yves Montand et Simone Signoret quittent la direction du Mouvement de la paix, cette «organisation de masse» tenue en main par les communistes. «La révolution hongroise a changé mon existence; j'ai quitté le parti, qui était l'essentiel de ma vie, où se trouvaient les quatre cinquièmes de mes amis, et où j'avais mon travail de journaliste à l'Humanité», raconte Dominique Desanti. Celle-ci se demande, dans *Les Staliniens*, un livre paru en 1975, si les mariages disloqués et les amitiés rompues n'ont pas été plus nombreuses en 1956-57 chez les intellectuels français que lors de l'affaire Dreyfus.